



STRATÉGIE RÉGIONALE POUR L'EMPLOI, LA SOUVERAINETÉ ET LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE 2022-2028

AVIS SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET
D'INTERNATIONALISATION

AVIS SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION

AVIS SUR LE CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE
L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES

AVIS SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS



Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 22 novembre 2022

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les Avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une auto-saisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

**Assemblée plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
22 novembre 2022**

**STRATÉGIE RÉGIONALE POUR L'EMPLOI, LA SOUVERAINETÉ
ET LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE (SRESTE) 2022-2028**

AVIS

**Schéma régional de développement économique,
d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)**

**Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation (SRESRI)**

**Contrat de plan régional de développement des formations et
orientation professionnelles (CPRDFOP)**

**Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs
(SRDTL)**

Avis adoptés

AVANT-PROPOS

Stratégie régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique (SRESTE)

L'ambition est claire et partagée, les 4 schémas qui en constituent les propositions d'action sont les politiques publiques à conduire pour les 6 ans à venir (2022-2028). Le CESER salue d'abord la méthode : concerter, écouter, débattre, proposer, ayant été associé dans un temps long, nous sommes en phase avec le travail réalisé.

Le CESER milite depuis de très longues années pour la reconstruction de notre appareil industriel pour la création de richesses et de valeurs qui permettent de financer notre système de protection sociale, les services publics et la cohésion des territoires. Une croissance durable qui intègre la transformation énergétique et écologique est une obligation. Mais cela ne peut se faire si nous ne sortons pas d'une tragédie qui a conduit depuis 15 ans à affaiblir nos capacités énergétiques par le renoncement à préserver et renouveler la filière nucléaire qui nous avait permis d'être leader mondial et d'assurer une énergie à bas coût pour tous les Français.

Aujourd'hui seule l'énergie pilotable (l'hydroélectricité et le nucléaire) est garante d'un grand service public de l'énergie.

La formation des hommes et des femmes doit être pensée et mise en œuvre par un grand effort sur l'orientation, les qualifications, l'attractivité des métiers et bien sûr une juste rémunération des emplois créés, cela ne peut se faire qu'avec un dialogue social renforcé.

L'argent public investi doit permettre de créer les filières nécessaires pour notre autonomie stratégique dans l'alimentation comme dans les activités qui sont un bien commun : l'eau, l'énergie, la santé, les mobilités au même titre que la sécurité (industrie de défense). La coopération dans un cadre européen reste une ardente obligation.

C'est pourquoi en reconnaissant la qualité des schémas proposés, le CESER rappelle son souhait d'être un membre actif dans la constitution du comité d'orientation stratégique (pour le SRDEII) de participer au travail d'évaluation de ces schémas et de retrouver sa place dans les conseils de site pour suivre la feuille de route de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans les territoires.

Jean-Louis CHAUZY

Président

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

**STRATÉGIE RÉGIONALE POUR L'EMPLOI, LA SOUVERAINETÉ ET LA
TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE (SRESTE) 2022-2028**

**Schéma régional de développement économique, d'innovation et
d'internationalisation (SRDEII)**

**Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de
l'innovation (SRESRI)**

**Contrat de plan régional de développement des formations et orientation
professionnelles (CPRDFOP)**

Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL)

EXPLICATIONS DE VOTE SUR L'ENSEMBLE DES QUATRE SCHÉMAS

RÉCAPITULATIF DES VOTES PAR SCHÉMA

PRÉAMBULE

Compte tenu des interactions fortes entre l'innovation, le développement économique, la recherche, la formation et l'emploi, et des obligations de la Loi NOTRe du 7 août 2015, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a décidé d'élaborer simultanément et de manière transversale quatre schémas pour préparer l'avenir du territoire sur la période 2022-2028 :

- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;
- Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) ;
- Contrat de plan régional de développement des formations et orientation professionnelles (CPRDFOP) ;
- Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL).

Ces schémas composent la « Stratégie régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique » (la SRESTE).

Ils s'inscrivent dans la volonté régionale « d'accélérer la transition écologique tout en construisant un modèle plus juste et plus solidaire », sous-tendu par le Pacte Vert pour l'Occitanie adopté en novembre 2020.

Par ailleurs, la SRESTE fait écho aux objectifs du Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) visant à un rééquilibrage territorial et la mise en place d'un modèle de développement plus vertueux. Elle s'articule également avec le CPER 2021-2027 et les programmes européens (FEDER, FSE).

La SRESTE décline ainsi au travers de ces 4 piliers, les enjeux suivants :

- Accroître la souveraineté industrielle, énergétique et alimentaire de l'Occitanie ;
- Accélérer la transformation du modèle économique régional et préparer les compétences de demain ;
- Faire de l'Occitanie une des premières régions scientifiques et technologiques d'Europe et renforcer son rayonnement par la force de l'innovation ;
- Offrir à tous (femmes, hommes, territoires) les conditions de la réussite et lever les freins à l'emploi.

En effet, la crise sanitaire Covid-19, la guerre en Ukraine avec ses conséquences au plan économique (crise énergétique) et au plan géopolitique a mis en exergue nos dépendances industrielle, énergétique, technologique et nous a fait prendre conscience de la nécessité de transformer notre modèle économique et social. La SRESTE devra donc apporter des réponses pour relever les défis prochaines années.

Pour élaborer ces documents, la Région a engagé un processus de concertation et de co-construction avec les citoyens, les partenaires institutionnels et économiques et les bénéficiaires des politiques publiques.

Le CESER a pu y participer de manière active et a pu établir des premières contributions notamment pour le SRESRI, le SRDEII et le SRDTL au 1^{er} semestre 2022 ; contributions qui ont alimenté le travail de préparation des présents Avis.

Lors de la concertation régionale, la présentation de l'évaluation de la stratégie régionale emploi croissance 2017-2021 a permis de mesurer l'action de la Région Occitanie. Quelques résultats :

La Région a ainsi soutenu massivement l'investissement et l'emploi : 65 000 entreprises aidées pour 800 millions d'euros d'aides ; l'agence AD'OCC a instruit près de 5 000 dossiers pour la consolidation ou création d'emplois.

La Région a agi en faveur de l'innovation dans tous les territoires, et s'est mobilisée à hauteur de 560 millions d'euros pour l'enseignement supérieur et la recherche ; l'action s'est portée plus particulièrement sur le soutien à 18 villes universitaires d'équilibre, programme régional visant à développer des formations supérieures partout sur le territoire pour favoriser la réussite de toutes et tous.

La Région est aujourd'hui la première Région de France pour la part du PIB consacrée à la R&D : 3,5 % du PIB consacrés à ces dépenses grâce à l'effort conjugué de l'exécutif régional et d'acteurs économiques leaders industriels.

La Région, au-delà des filières d'excellence existantes, a fait émerger de nouvelles filières d'avenir telles que l'hydrogène ou l'éolien en mer...

La Région a déployé une politique volontariste de soutien à l'Économie sociale et solidaire : 1300 porteurs de projets et entreprises accompagnés.

La Région a intensifié ses actions pour la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi en lien avec l'État et Pôle Emploi (Plan d'investissement dans les compétences (PIC), Plan Jeunes...) ; près de 252 000 personnes formées entre 2016 et 2021.

La Région a accompagné les publics fragiles : déploiement de 11 Écoles régionales de la 2^e chance ; programme Lectio pour les personnes souhaitant sortir d'une situation d'illettrisme...

La Région a également donné envie à toutes et tous de s'orienter et se former vers les métiers de la transition énergétique avec des dispositifs comme ETRE ou le Revenu Écologique Jeune.

Aujourd'hui avec la SRESTE, au vu des nouveaux enjeux, et des défis à relever pour reconquérir la souveraineté économique, industrielle et alimentaire de notre pays, de notre région, la Région souhaite rester plus que jamais mobilisée aux côtés des acteurs locaux, des citoyens et porter ainsi une ambition forte qu'elle s'efforcera de concrétiser par les actions prévues dans ses 4 schémas régionaux. Conformément au code général des collectivités territoriales, le Conseil régional a saisi en date du 7 novembre 2022 le CESER pour donner son avis sur les quatre schémas précédemment cités.

Par ses Avis rendus sur la SRESTE, le CESER souhaite rappeler certains éléments de politique générale qui guident son action :

Le CESER a toujours montré son attachement à la promotion des territoires et il est assuré que la formation est la pierre angulaire de leur revitalisation, de leur développement et de leur attractivité. Ainsi, en amont, il est fondamental que le système d'orientation place les jeunes au centre d'un dispositif continu et que celui-ci soit accessible à toutes et tous de manière équitable. Pour le CESER, la formation tout au long de la vie est une voie d'émancipation sociale et économique.

Le CESER a déjà eu l'occasion de proposer que les formations initiales et professionnelles préparent à choisir entre des scénarios et à se projeter dans la vie. Considérant que le contenu des métiers évolue de plus en plus rapidement et que de nouveaux métiers voient régulièrement le jour, il est indispensable que tous les acteurs du monde académique, les universités et écoles s'approprient plus largement ce champ de formation.

Le CESER a toujours soutenu la démocratisation de l'accès et la réussite à l'enseignement supérieur. Selon lui cette démocratisation doit passer par une politique de site dynamique sur tout le territoire. S'il ne s'agit pas de placer des antennes universitaires dans chaque ville du territoire, le CESER est convaincu de l'importance de la présence de l'enseignement supérieur dans des villes moyennes lequel doit pouvoir s'appuyer sur des laboratoires de recherche lorsque cela est possible.

La préservation et le renforcement d'un écosystème de recherche/innovation/économie est tout aussi indispensable que le soutien financier pour l'économie régionale. Les grandes entreprises aux commandes des filières bien identifiées de la région peuvent compter sur des partenariats forts avec le monde académique. Les TPE, PME et PMI sont également porteuses d'une économie de proximité productive et de services essentiels pour le développement des territoires, notamment dans les secteurs du tourisme et de l'économie sociale et solidaire.

Ces entreprises créent des emplois et transmettent les métiers, en particulier dans les territoires hors des métropoles. Elles doivent aussi pouvoir avoir accès à la recherche et à l'innovation que celle-ci soit technologique ou sociale.

Le CESER rappelle la nécessité de construire avec l'État une stratégie de filière comme le préconise son Avis sur les énergies décarbonées adopté le 21 juin 2022, c'est-à-dire incluant ... en amont les besoins en compétences ... et en aval les retombées des investissements pour les entreprises des territoires concernés afin de construire les filières dont la région et la France ont besoin.

Il importe également de consolider notre capacité de production énergétique pilotable 365 jours pour sécuriser la réindustrialisation, les besoins de la transformation industrielle et l'accès à une électricité à bas coût...ce qui était la situation de la France il y a 15 ans.

Le CESER est aussi convaincu que l'innovation, la valorisation et le transfert ne sont pas que technologiques. Les sciences ont la capacité et doivent permettre de répondre plus largement aux questions sociétales et aux grands défis que les sociétés affrontent comme les changements climatiques, les liens entre la santé et l'environnement ou encore la pauvreté.

Le CESER engage la Région à inclure le handicap et les besoins des personnes en situation de handicap dans chacune des actions de l'ensemble des schémas composant la SRESTE, et plus globalement dans l'ensemble des politiques régionales.

Le CESER rappelle qu'un développement équilibré, à tous les niveaux et de tous les territoires de l'Occitanie est essentiel pour envisager un futur durable et soutenable de notre région. Une région créatrice de valeurs, d'emplois, compétitive et attractive !

Le présent document est composé de 4 parties :

- Avis du CESER Occitanie sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;
- Avis du CESER Occitanie sur le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) ;
- Avis du CESER Occitanie sur le Contrat de plan régional de développement des formations et orientation professionnelles (CPRDFOP) ;
- Avis du CESER Occitanie sur le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL).

**SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION
(SRDEII) 2022-2028**

Suffrages exprimés : 144

Pour : 141

Contre : -

Abstentions : 3

Ne prend pas part au vote : -

Avis adopté

Rapporteur : **Philippe LEROUX**

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la **Commission « Activités et Mutations Économiques – Économie Sociale et Solidaire »** du CESER, présidée par Éric LALANDE, avec le concours des Commissions :

- Commission 2 « **Espace et Développement Rural – Agri-Agro – Forêt – Bois – Alimentation** », présidée par Denis CARRETIER ;
- Commission 6 « **Méditerranée – Littoral – Relations Internationales** », présidée par Marc CHEVALIER.

Elle adresse ses remerciements à la personne qui a bien voulu alimenter sa réflexion :

Monsieur Jalil BENABDILLAH

Vice-Président de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
délégué à l'économie, l'emploi, l'innovation et à la réindustrialisation

Commission « Activités et Mutations Économiques – Économie Sociale et Solidaire »

Le Bureau

Président

Éric LALANDE

Vice-Présidente

Sabine MASERATI

Secrétaire

Dominique ANTONI

Les membres

Vincent AGUILERA
Dominique ANTONI
Patrick AYGOBERE
Pierre AYLAGAS
Nicole BAROLLO
Johan BEDEL-NAVARRO
Gilles BESSON
Martial BRENAC
Bernard CABROL
Michel CALVO
Stéphane DEDIEU
Félicie DOMENE
André DUCOURNAU
Bruno DUMAS
Martine DUMAS
Monique DUPUY
Alain GALY
Claudine GAMBET
Sophie GARCIA-RAMOS
Didier KATZENMEYER
Pierre LAFFON
Éric LALANDE

Marie-Agnès LARRIBAU
Philippe LEROUX
Sabine MASERATI
Paul-Louis MAURAT
Alexis MELIDONIS
Daniel MÉMAIN
Sylvie MICHEL
Laurent NGUYEN
Pierre OSSWALD
Philippe PATITUCCI
Xavier PETRACHI
Guy PRESSEDA
Josette RAYNAUD
Isabelle RICARD
Emmanuelle SOPHY-MONTFORT
Gérard SOUSSAN
Thomas SUN
Éliane TEYSSIÉ
Luc TOUCHET
Claudine TOURAINE-LEMPEREUR
Christine VIGOUROUX

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
I. NOUS VOULONS ACCROÎTRE LA SOUVERAINETÉ ET LA PERFORMANCE GLOBALE DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE.....	2
A. Priorité 1 : Renforcer la souveraineté industrielle, énergétique et alimentaire de l'Occitanie	2
B. Priorité 2 : Développer l'ouverture internationale des entreprises	5
C. Priorité 3 : Anticiper les marchés d'avenir pour créer les emplois de demain.....	5
II. NOUS VOULONS ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DU MODÈLE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL.....	7
A. Priorité 1 : Accélérer la Transformation écologique de l'économie régionale.....	7
B. Priorité 2 : Accompagner la transformation digitale	8
C. Priorité 3 : Transformation sociétale – devenir la première région à économie positive	9
III. NOUS VOULONS IMPULSER LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE DANS TOUS LES TERRITOIRES.....	10
A. Priorité 1 : Assurer le développement et le renouvellement des activités économiques sur l'ensemble des territoires.....	10
B. Priorité 3 : Accompagnement des entreprises touristiques sur les territoires et des projets économiques touristiques	12
C. Priorité 4 : Littoral : faire de l'Occitanie une région ambitieuse sur l'économie bleue	12
CONCLUSION	13
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	17

INTRODUCTION

Aux termes d'une large concertation réalisée sur l'ensemble de l'Occitanie, le 25 novembre 2022, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée soumettra au vote de son Assemblée, la nouvelle « Stratégie régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique » (SRESTE) couvrant la période 2022-2028.

Démarche globale en matière de recherche et d'enseignement supérieur, de développement économique, d'innovation, d'internationalisation, d'orientation, de formation professionnelle, de tourisme et d'agriculture, la SRESTE est constituée de 4 piliers :

- Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation Professionnelles (CPRDFOP) ;
- Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;
- Le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) ;
- Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL).

Fondée sur les principes du Pacte Vert pour l'Occitanie adopté en novembre 2020, la SRESTE décline au travers de ces 4 piliers, les enjeux suivants :

- Accroître la souveraineté industrielle, énergétique et alimentaire de l'Occitanie ;
- Accélérer la transformation d modèle économique régional et préparer les compétences de demain ;
- Faire de l'Occitanie une des premières régions scientifiques et technologiques d'Europe et renforcer son rayonnement par la force de l'innovation ;
- Offrir à tous (femmes, hommes, territoires) les conditions de la réussite et lever les freins à l'emploi.

Saisi par le Conseil régional pour émettre un avis sur cette stratégie, le présent document :

- Se veut complémentaire à la contribution sur le SRDEII et le SRDTL approuvée par le Bureau du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée le 27 avril 2022 et adressée à la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ;
- Est basé sur le document « Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028 » transmis au CESER par l'institution régionale le 18 octobre 2022, dont il reprend l'architecture.

Le SRDEII définit :

- Les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional ;
- Les orientations en matière de développement de l'Économie sociale et solidaire (ESS).

Il fixe également les actions menées par la Région en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

3 grandes orientations sont affirmées par la Région en faveur du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation pour répondre et anticiper les enjeux des 6 prochaines années :

- Défi 1 : Nous voulons accroître la souveraineté et la performance globale de l'économie régionale ;
- Défi 2 : Nous voulons accélérer la transformation du modèle économique régional ;
- Défi 3 : Nous voulons impulser la dynamique économique dans tous les territoires.

Ces défis sont déclinés en 10 priorités que développent 50 actions.

I. NOUS VOULONS ACCROÎTRE LA SOUVERAINETÉ ET LA PERFORMANCE GLOBALE DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

Contribution du CESER sur le SRDEII - avril 2022 : Les changements climatiques, la crise sanitaire liée à la Covid, et plus récemment le conflit en Ukraine démontrent qu'il est essentiel de repenser la nature des échanges internationaux, de revenir aux fondamentaux pour permettre à notre économie d'anticiper et de faire face aux aléas, tout en préservant et développant notre écosystème régional.

Longtemps délaissée au profit de tiers plus compétitifs, notre industrie a besoin d'être reconstruite, consolidée et sécurisée. La réindustrialisation ne se décrète pas, elle s'organise et prend du temps. Pour être efficiente, elle doit répondre à des besoins actuels et anticiper les besoins futurs du territoire, consolider l'existant, tenir compte des manques dans la chaîne de valeur et préparer les conditions favorables à l'installation d'industries d'avenir créatrices des emplois de demain.

Ainsi, dans l'établissement de son nouveau schéma régional de développement, d'innovation et d'internationalisation, la Région Occitanie devra être attentive à :

- Créer les conditions favorables à la réindustrialisation en identifiant les pans industriels nécessaires à la préservation de sa souveraineté et favorisant un développement réparti sur l'ensemble de son territoire ;
- Identifier les besoins des filières existantes et émergentes, et les lier aux savoir-faire et compétences régionales existants ;
- Développer des offres à partir des territoires d'industrie identifiés en région ;
- Préparer les territoires à l'accueil de nouvelles industries, revaloriser les friches industrielles existantes, développer les infrastructures (accueil, numérique, transport...);
- Identifier et maintenir les cœurs de métiers opérationnels (ex : métiers de base qui transforment les matières premières, autres besoins fondamentaux...) avec leurs polyvalences nécessaires qui en font un vivier et un socle de base vital. Cette base est fondamentale pour faire éclore des transitions solides. Transitions déclenchées à partir de l'appropriation des démarches (environnementale, numérique...), ce qui facilite naturellement l'éclosion de nouveaux métiers ;
- Renforcer les compétences et savoir-faire régionaux et proposer des parcours de formation adaptés aux nouveaux métiers ;
- Favoriser la réindustrialisation et la réinternalisation par une volonté forte des grands donneurs d'ordres de maintenir leur supply chain dans nos territoires, et accompagner les sous-traitants dans la transition écologique et la transformation vers les nouveaux métiers ;
- Consolider l'existant régional, favoriser l'émergence de nouvelles filières et développer les interactions entre filières.

Anticiper les besoins des filières, favoriser les retombées économiques dans les territoires

L'action régionale doit s'inscrire dans de grands projets régionalement structurants, et valoriser l'ancrage régional des compétences et des emplois, tout en s'assurant d'un retour en région des engagements budgétaires. Soutenir, investir dans des projets bénéfiques au développement d'activités régionales créatrices de valeur ajoutée pour l'ensemble des territoires, en veillant autant que possible à ce que les produits nécessaires au développement économique régional de nos filières, notamment celles de la transition énergétique et des énergies renouvelables, soient fabriqués en région.

A. Priorité 1 : Renforcer la souveraineté industrielle, énergétique et alimentaire de l'Occitanie

Le CESER approuve la vision de la Région sur une souveraineté industrielle. Le CESER souhaite que la compétitivité ne soit pas simplement technologique, mais qu'elle existe à tous les niveaux.

En effet, la notion de compétitivité entraîne avec elle, la nécessité d'être au prix du marché, que soient mobilisés tous les relais de croissance disponibles dans la chaîne de valeur industrielle et d'être présente au sein des entreprises.

Il sera aussi nécessaire d'anticiper et de soutenir les actions ad'hoc pour que la recherche de la compétitivité reste complémentaire à la souveraineté industrielle et la conforte.

De plus, dans le contexte actuel, où la sobriété énergétique est une obligation, le coût de l'énergie est un élément majeur, voire discriminant à date, qui impacte directement la rentabilité des entreprises.

Au regard des augmentations que nos entreprises subissent, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, **le CESER préconise une mobilisation spécifique de la Région, en collaboration avec l'État et les autres collectivités publiques, afin qu'elle prenne en considération ces éléments qui peuvent nuire gravement à nos entreprises régionales dans le cadre d'une compétition européenne et internationale.** Il pourrait sinon y avoir un risque de voir s'accélérer les délocalisations, contraire à la réindustrialisation de nos territoires recherchée actuellement.

Soutenir les activités stratégiques à l'échelle des territoires ou des filières régionales

Action 1 : Identifier et soutenir les entreprises pivots, structurantes par filière et par territoire

Au travers du Contrat 3 S (Stratégique, Structurant, Souveraineté), la Région souhaite renforcer son accompagnement de projets structurants à l'échelle du territoire. **Le CESER s'en réjouit et encourage la Région à veiller à un déploiement sur l'ensemble des territoires avec un focus sur ceux, où des compétences et des savoir-faire existent et où une revitalisation est nécessaire pour le maintien et le développement des emplois.**

Le CESER se tient à la disposition de l'institution régionale et de ses partenaires pour apporter son concours au sein des comités stratégiques qui seront mis en place.

Action 2 : Appuyer le développement des filières industrielles régionales structurées ou émergentes

Contribution CESER - avril 2022 : Anticiper les besoins des filières, favoriser les retombées économiques dans les territoires

L'amont et l'aval des filières doivent être travaillés dans le schéma.

L'aval, au travers des contrats de filières notamment, en bâtissant avec les filières des stratégies visant à favoriser et renforcer les écosystèmes régionaux des filières, mais aussi de les adapter en fonction des enjeux et particularités de chaque territoire.

Le CESER est favorable à la continuité des contrats de filières. Ils doivent être conclus en concertation avec l'ensemble des parties prenantes d'une filière structurée ou émergente. Ces feuilles de route doivent être ambitieuses et renforcer nos filières actuelles et futures. Elles doivent permettre d'anticiper les besoins futurs pour développer des « écosystèmes filières », à même de répondre aux enjeux et aux contraintes liées aux différents contextes régionaux, nationaux et internationaux.

Action 3 : Un fonds souverain régional de 400 M€

Action 4 : Prêt régional de Souveraineté Industrielle pour accompagner les projets d'investissements des entreprises

Le fond souverain régional aura vocation d'accompagner l'innovation, la transformation industrielle et la souveraineté économique et énergétique. Il sera déployé par différents acteurs régionaux (ARIS, OCCTE, AREC, IRDI...).

La Région poursuivra en parallèle son soutien au tissu économique avec ses dispositifs existants. Par ailleurs, la Région envisage de créer un prêt régional de souveraineté industrielle pour les projets d'investissement des entreprises.

Le CESER salue la dynamique régionale en matière de soutien au tissu économique, mais craint cependant, une perte de lisibilité et un découragement des entreprises à demander des aides face à ces très nombreux guichets de financement.

Le CESER invite la Région à simplifier sa communication autour de ces dispositifs, ainsi que l'accès à ces financements, avec par exemple une entrée ou un guichet unique, facilitant ainsi leur utilisation.

Orienter les entreprises vers les approvisionnements régionaux et nationaux

Action 5 : Agir pour la sécurité des approvisionnements

Action 6 : Renforcer les liens entre les acteurs industriels et leurs écosystèmes locaux

Le CESER approuve la décision régionale d'encourager et d'accompagner les entreprises privilégiant un approvisionnement régional lorsque celui-ci existe.

Il conviendra également de structurer les chaînes de production conduisant à cet approvisionnement, par la stimulation des échanges entre acteurs industriels et écosystèmes, mais aussi par des dispositifs financiers régionaux pour sécuriser ces approvisionnements.

Anticiper les crises

Action 7 : Anticiper et traiter les difficultés des entreprises stratégiques

Action 8 : Contribuer à la sécurité économique et numérique des entreprises

Le CESER partage la nécessité de mobiliser toutes les parties prenantes régionales pour anticiper les crises et leurs impacts sur nos entreprises régionales. Une attention particulière doit également être portée sur des TPE/PME en devenir ou innovantes, et pas seulement sur les entreprises stratégiques.

De plus, comme exprimé par la Région, les investissements étrangers en Occitanie ne devront pas constituer une menace pour notre souveraineté économique.

Répondre aux besoins en compétences des entreprises pour soutenir leur développement

Le CESER a exprimé ses préconisations sur le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CRDFOP) 2022-2028 dans un Avis spécifique.

Contribution CESER - avril 2022 : Anticiper les besoins des filières, favoriser les retombées économiques dans les territoires

L'amont et l'aval des filières doivent être travaillés dans le schéma.

L'amont, par le développement de formations en fonction des compétences et des savoir-faire dont a besoin le territoire. Les initiatives comme les écoles intégrées aux entreprises doivent être soutenues, tout comme l'alternance.

La Région doit venir en complémentarité, et créer les conditions propices à encourager un déploiement de ces formations sur l'ensemble des territoires d'Occitanie. Les Territoires d'Industrie identifiés en Occitanie devraient aussi permettre de créer des écosystèmes « formation - emploi - développement économique » là où ils n'existent pas encore.

Assurer la souveraineté alimentaire agricole

Action 10 : Déployer le Plan régional « protéines végétales »

Le CESER déplore le manque d'accompagnement affiché d'une agriculture bas carbone de manière générale plutôt que de se focaliser sur un seul point du Pacte Vert.

B. Priorité 2 : Développer l'ouverture internationale des entreprises

Si l'ouverture au marché international est un levier de croissance d'une entreprise, elle doit cependant s'appuyer sur un plan stratégique solide et maîtrisé. **Le CESER salue la poursuite des efforts entrepris par la Région pour préparer et accompagner les entreprises régionales à s'ouvrir à l'international.**

C. Priorité 3 : Anticiper les marchés d'avenir pour créer les emplois de demain

Accompagner l'innovation et favoriser l'émergence des leaders sur les marchés d'avenir

Amplifier la collaboration entre recherche et industrie

Le CESER accueille favorablement les actions envisagées par la Région en faveur de l'innovation et de l'amplification des collaborations Recherche/Industrie.

Le CESER préconise de favoriser les projets dont les résultats seront exploitables par les acteurs économiques régionaux afin de faire émerger des leaders régionaux, notamment sur les énergies renouvelables et la santé.

S'agissant du renforcement de l'écosystème régional de l'innovation, **le CESER propose la tenue d'Assises régionales de l'innovation afin de clarifier et spécifier les rôles de chaque structure pour un accompagnement lisible, efficient et optimum des entreprises et des acteurs de la recherche.**

***Contribution CESER - avril 2022 :** À partir de 2023, commencera l'ère 5 des pôles de compétitivité. Le CESER attire l'attention sur le fait que la régionalisation des pôles de compétitivité, et l'élaboration du SRDEII 2022-2028 constituent une formidable opportunité pour la Région de revoir l'articulation entre les différentes structures d'accompagnement des entreprises en région. Coordinées par l'Agence régionale de développement économique (AD'OCC), les actions de chacune n'en seraient que plus lisibles et performantes auprès du monde économique régional.*

De plus, dès la création des pôles de compétitivité, un volet « formation, recherche, innovation » a été prévu. Ce principe doit être rappelé par la Région au sein des instances de gouvernance des pôles. La Région devra veiller à sa mise en œuvre effective, ainsi qu'à l'évaluation des résultats au sein de chacun des pôles de compétitivité actifs en Occitanie.

Favoriser les dynamiques d'innovation sur tous les territoires

Contribution CESER - avril 2022 : Un développement économique réparti et équilibré sur les territoires

Le développement économique doit pouvoir s'opérer sur l'ensemble du territoire régional, et non être concentré autour de ses 2 métropoles. Afin de s'en assurer, il est nécessaire de renforcer les infrastructures d'accueil, de transport, de mobilité en général et les actions régionales en dehors des métropoles.

« Démétropoliser » pour atteindre un déploiement de l'activité économique et des emplois équilibrés sur l'Occitanie, en actionnant tous les leviers disponibles ou à venir.

Action 18 : Rendre l'innovation accessible aux PME et favoriser les démarches d'innovation hors des métropoles

Au-delà de la mobilisation déjà existante des acteurs de l'accompagnement des entreprises sur les territoires hors des métropoles, la coordination des actions et des soutiens à l'innovation doit être renforcée.

Le soutien régional doit irriguer l'ensemble du territoire et venir en complémentarité de ce qui est déjà en place. Des dispositifs spécifiques pourraient être envisagés afin que chaque entreprise, quel que soit le territoire sur lequel elle est installée, bénéficie d'un soutien équivalent pour ses projets de développement.

L'échelon régional doit s'appuyer sur les structures d'accompagnement qui sont au plus près des territoires, et en connaissent les spécificités. Cet axe doit être travaillé et facilité pour que l'innovation puisse émerger et vivre hors des métropoles.

De même, la mise en place de structures d'innovation ouverte et la constitution de consortia autour d'acteurs industriels devront se faire en concertation, voire même être pilotées par les accompagnateurs de proximité.

Anticiper les besoins en compétences des métiers de demain

Le CESER a fait part de ses préconisations dans son projet d'Avis relatif au CRDFOP 2022-2028.

II. NOUS VOULONS ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DU MODÈLE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

A. Priorité 1 : Accélérer la Transformation écologique de l'économie régionale

Accompagner la structuration et le développement de filières stratégiques pour accélérer la transition énergétique et environnementale

Dans son Avis « Quelle stratégie industrielle pour les énergies décarbonées en Occitanie ? », voté le 21 juin 2022¹, le CESER propose des pistes d'actions pour la structuration et l'accompagnement de ces filières stratégiques.

Accélérer la transformation des industries et la réduction de l'impact environnemental des entreprises

Le CESER souscrit à la mise en œuvre d'un parcours d'accompagnement des entreprises vers un modèle plus écologique et durable. Il attire l'attention de la Région sur la difficulté pour certaines TPE/PME de mettre en œuvre les solutions appropriées, faute de moyens financiers suffisants.

Une réflexion devra être menée, au-delà même de l'échelon régional, pour trouver des solutions sur le soutien public aux entreprises qui, de part un manque de fonds propres notamment, ne peuvent bénéficier des aides publiques.

En effet, la décarbonation des entreprises et leur transformation vers un modèle plus écologique et durable est un impératif urgent.

Accélérer la transition agro-écologique, le développement de l'agro-énergie et la gestion durable de l'eau

Action 26 : Accélérer la transition agroécologique des agriculteurs

Le CESER approuve la volonté affichée de la Région de soutien à la formation des accompagnateurs pour réaliser la transition de notre agriculture, il est plus que nécessaire de fournir des efforts et renforcer l'animation dans ce domaine.

Favoriser l'évolution des cahiers des charges des produits sous appellation

Pour le CESER, il est important d'identifier le rôle de l'IRQUALIM dans la définition et le respect des cahiers des charges des SIQO et de l'accompagner davantage dans ces actions.

Construire une feuille de route « Agriculture à énergie positive »

Face à l'objectif affiché par la Région de favoriser le développement de l'agrivoltaïsme, le CESER met en garde sur la vigilance à garder quant à la protection des terres agricoles. Selon le CESER l'agrivoltaïsme doit être considéré comme une opportunité de complément de certaines cultures (protection des aléas, réduction de l'évapotranspiration...) ; d'autant plus si cela permet de participer à la souveraineté énergétique de la région ; mais ne doit pas se substituer au besoin d'accompagner de nouvelles modalités de culture pour adaptation de nos systèmes.

¹ <https://www.ceser-occitanie.fr/publications/avis-quelle-strategie-industrielle-pour-les-energies-decarbonees-en-occitanie/>

Pour garantir la transformation de l'économie régionale, l'éco-conditionnalité des aides

Le CESER souscrit à la volonté régionale de vigilance quant aux risques de délocalisation de tout ou partie des activités des entreprises aidées, de même que pour la réalisation en Occitanie des objectifs des projets qui ont été soutenus. Les aides régionales doivent servir le développement économique régional et la création ou l'ancrage des emplois en région, et non les effets d'aubaine.

Le CESER approuve le renforcement de la conditionnalité des aides orientée sur la réalisation des objectifs du Pacte Vert pour l'Occitanie et l'affirmation de la volonté régionale d'engager contractuellement les bénéficiaires dans la réussite de la transformation de l'économie régionale pour une Occitanie créatrice d'emplois, avec un avenir soutenable et durable.

Cependant, le CESER rappelle que l'analyse des projets soumis devra également prendre en compte les impacts des crises économiques et énergétiques actuelles et potentiellement futures, afin de ne pas détruire, mais consolider les entreprises et les activités économiques, et les accompagner dans leurs mutations.

Le CESER se félicite que la Région envisage d'évaluer les impacts et résultats de ce futur SRDEII à mi-parcours, afin de pouvoir mettre en œuvre, le cas échéant, des actions correctives, et/ou complémentaires, en fonction du contexte et des évolutions socio-économiques et environnementales. Le CESER souhaite participer à cette évaluation.

B. Priorité 2 : Accompagner la transformation digitale

Le CESER salue les actions qui vont être engagées sur la transformation numérique, avec la poursuite de l'appropriation des outils par les PME, de la formation, et du renforcement de la sécurité, avec une attention toute particulière sur les risques de cybercriminalité.

Le CESER engage la Région à renforcer ses actions visant à encourager la sobriété et la réduction de l'impact environnemental du numérique, en allant au-delà de la sensibilisation avec des dispositifs de soutien direct aux entreprises pour mettre en œuvre opérationnellement cette transformation numérique.

Le CESER encourage aussi la mise en accessibilité numérique des sites internet.

C. Priorité 3 : Transformation sociétale – devenir la première région à économie positive

Conforter la dynamique entrepreneuriale de l'Occitanie et renforcer l'accompagnement et le financement des projets de création et de reprise d'entreprise à impact

Action 35 : Transformer les envies d'entreprendre en projets économiques et en projets de vie porteurs de sens et de valeurs

Le CESER préconise de développer des systèmes de tuteurage/parrainage, afin de permettre à des porteurs de projets en zones rurales de viabiliser leurs plans et d'appréhender les réalités locales avant de se lancer, sur le même principe que le dispositif CEFI (Contrat Emploi Formation Installation) pour les transmissions en agriculture.

Conforter la dynamique de l'ESS en Occitanie

Contribution CESER - avril 2022 : Une Économie sociale et solidaire reconnue et intégrée dans la dynamique économique régionale

L'Économie sociale et solidaire (ESS) est une des composantes importantes de la dynamique économique régionale. Elle doit être considérée comme un atout pour accompagner les entreprises et les territoires sur la transformation des modèles économiques et sur la responsabilité sociétale, mais également sur les questions de formation ou encore sur le tourisme social et solidaire. Le CESER encourage la Région à engager des concertations avec les principaux acteurs de l'ESS en région, notamment la CRESS (facilitateur regroupant et accompagnant l'ensemble des composantes régionales de l'ESS), l'UDES (interlocuteur sur l'emploi et le dialogue social au sein de l'ESS) et l'ensemble des représentants des têtes de réseaux qui les composent, afin d'échanger sur l'évaluation et le bilan du Plan ESS 2018-2021 et de bâtir une stratégie commune tripartite sur l'ESS en Occitanie pour répondre de façon efficiente aux besoins des habitants et des entreprises sur l'ensemble du territoire régional. De plus, le CESER appelle l'institution régionale à intégrer l'ESS dans l'ensemble de ses schémas, et de l'identifier en tant que « pan essentiel de l'économie régionale ».

Le CESER se réjouit de la prise en compte dans ce schéma de l'ESS en tant qu'« économie qui compte en Occitanie » et des mesures spécifiques adaptées aux entreprises de l'ESS.

III. NOUS VOULONS IMPULSER LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE DANS TOUS LES TERRITOIRES

A. Priorité 1 : Assurer le développement et le renouvellement des activités économiques sur l'ensemble des territoires

Contribution CESER - avril 2022 : Accompagner les TPE, PME-PMI et l'économie de proximité

Les TPE, PME-PMI forment l'essentiel du tissu économique régional. Le soutien aux TPE, PME-PMI et à l'économie de proximité productive et de service qui transmet les métiers et les valeurs, est crucial pour notre économie régionale. Le CESER approuve la volonté de la Région de continuer d'accompagner, de renforcer la structure financière de ces entreprises pour les rendre plus compétitives et leur permettre de se développer au-delà des frontières régionales. Le mix entre subventions et outils financiers doit être adapté aux besoins spécifiques et aux réalités opérationnelles des TPE, PME-PMI dans un objectif de consolidation pour assurer un développement durable du tissu économique régional.

Accompagner le développement des activités économiques sur les territoires

Action 19 : Proposer une offre complète d'accompagnement de proximité des entreprises sur les territoires

Le CESER salue le renforcement de l'accompagnement de proximité des entreprises qui s'appuie sur une collaboration entre l'agence AD'OCC, les services de la Région et le réseau des développeurs économiques locaux.

L'attention particulière qui sera donnée au développement des synergies entre acteurs de l'emploi, de la formation et du développement économique sur les bassins d'emploi est encouragée par le CESER et ne peut être que bénéfique à la résolution des problématiques du territoire (recrutement notamment).

Développer les partenariats et les synergies territoriales

Le CESER soutient la Région dans son rôle de chef de file de l'action économique en région ainsi que dans sa volonté d'impulser des coopérations économiques territoriales à l'échelle des bassins d'emplois.

Assurer une offre commerciale, artisanale et de services de première nécessité sur tous les territoires

Le CESER soutient les actions régionales en faveur du développement d'une économie locale sur les territoires de l'Occitanie. Cependant, ces actions ne doivent pas seulement favoriser la transformation vers des modèles plus vertueux, mais également permettre de maintenir et de créer des emplois sur les territoires.

Afin de maintenir le service global assuré par l'économie de proximité sur l'ensemble de la région Occitanie, le CESER préconise l'intérêt d'avoir une vision autant opérationnelle qu'économique. Elle doit se traduire par la définition d'actions en faveur du maintien des dynamiques déjà existantes ou engagées, propices aux émergences pertinentes et à accompagner l'ensemble. Le but, maintenir et déployer les capacités de services « au cours des 4 saisons / pas de ruptures pour le tourisme... » par tous les métiers de l'économie de proximité bien répartis, même dans les zones les plus éloignées des villes.

Action 42 : Accompagner la transformation des entreprises commerciales, touristiques et artisanales vers des modèles plus vertueux - PASS « économie locale »

Le CESER recommande d'illustrer le terme « modèles vertueux ».

Exemples :

- L'aide au projet induit des effets de leviers sur la transmission et l'ancrage des savoir-faire dans le bassin de vie ;
- L'aide au projet dans le cadre de ses besoins propres, contribue à améliorer la continuité ou l'amorçage d'une chaîne de valeur locale en lien avec la volonté de faire filière en Occitanie.

Le PASS « économie locale » pourrait devenir un bon outil dédié au maintien du tissu fonctionnel et économique existant, et également accompagner les mises à niveaux et l'émergence d'entreprises locales. Il pourrait faciliter la mise en synergie avec d'autres pistes d'actions de la SRESTE.

Le potentiel de l'économie de proximité, ainsi que son rôle fonctionnel au quotidien, doivent être bien étudiés et considérés au moment de définir l'ingénierie stratégique des aides et de leurs conditionnalités « vertueuses ».

Déployer les actions de promotion du repreneuriat et de l'entrepreneuriat sur les territoires les plus fragiles

Action 44 : Améliorer l'attractivité des territoires ruraux et Quartiers Politique de la ville en proposant aux futurs repreneurs et créateurs une offre complète d'accueil

Le CESER se réjouit de cette action, qui correspond au besoin identifié à l'issue de ses travaux dans le cadre de son Avis « Les Ruralités : des solutions d'avenir pour l'Occitanie », voté le 30 septembre 2020².

En effet il est important de pouvoir aider les nouveaux arrivants à la fois dans l'accompagnement de leur projet professionnel et personnel pour que leur installation soit un succès. Le porteur de projet doit être mis au centre de la démarche afin de pouvoir personnaliser son projet et ne pas suivre uniquement des canevas préconçus, chacun devant être considéré dans sa singularité.

Les organismes d'accompagnement et de développement économique sont trop cloisonnés, cela peut entraîner une vision partielle des projets par la concentration thématique des dispositifs, qui ainsi ne prennent pas en compte la globalité des projets économiques dont l'aspect social est peu abordé (ex. emploi du conjoint, scolarisation des enfants, etc.).

Cependant, pour aller plus loin le CESER insiste sur le fait que cet effort de revitalisation des zones rurales ne se fera pas sans une mission de promotion et de découverte de ces territoires, en dehors de leurs frontières, que ce soit en termes d'offre d'emploi ou d'opportunités de vie.

Déployer une offre foncière et immobilière vertueuse pour répondre aux besoins des entreprises et des salariés

Le CESER encourage la poursuite de la réhabilitation des friches en Occitanie.

² <https://www.ceser-occitanie.fr/publications/avis-avis-du-ceser-sur-les-ruralites-des-solutions-davenir-pour-loccitanie-comment-la-mosaïque-de-nos-territoires-ruraux-participe-a-lequilibre-et-au-dynamisme-regional/>

B. Priorité 3 Accompagnement des entreprises touristiques sur les territoires et des projets économiques touristiques

Le CESER fait état de ses préconisations dans son projet d'Avis dédié au Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2022-2028.

C. Priorité 4 Littoral : faire de l'Occitanie une région ambitieuse sur l'économie bleue

Les propositions du CESER sur cette thématique sont regroupées dans son projet d'Avis sur le SRDTL, ainsi que dans l'Avis "POUR UNE ÉCONOMIE BLEUE SOUTENABLE EN OCCITANIE – Partie 1 : ports de commerce, construction navale, pêche et conchyliculture, énergie éolienne en mer"³.

Néanmoins, il tient à rappeler ici, qu'une attention particulière devra être apportée à la gestion des usages en mer.

Concurrence des usages en mer

Il n'est pas fait état d'une stratégie globale de planification des activités en mer. Or les pressions se multiplient (pêche, énergies renouvelables, commerce maritime, activités de loisirs et touristiques). En matière de tourisme les usages évoluent rapidement (projet d'îles de loisirs, jet-ski, sous-marins de loisirs...) engendrant une concurrence entre les usages. Le caractère « fini » de la mer et du littoral ne permettra pas un développement infini du tourisme sur le modèle actuel.

La mise en œuvre d'une planification spatiale maritime ne relève naturellement pas du SRDTL, mais cela pourrait être cité comme un objectif à atteindre collectivement, État, Région et collectivités locales.

³ <https://www.ceser-occitanie.fr/publications/avis-pour-une-economie-bleue-soutenable-en-occitanie-partie-1-ports-de-commerce-construction-navale-peche-et-conchyliculture-energie-eolienne-en-mer/>

CONCLUSION

Ce schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), et plus globalement la « Stratégie régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique » (SRESTE) 2022-2028, interviennent dans des contextes chaotiques, mouvants et porteurs de grandes incertitudes, dépassant les frontières régionales.

Seules notre capacité et notre détermination à anticiper, mobiliser pour maintenir et recréer de la valeur et de la richesse dans notre région permettront à l'Occitanie de se transformer pour envisager un territoire économique souverain, social et équilibré, garant d'un avenir durable et soutenable.

C'est dans cet esprit de progrès, que le CESER a formulé ses préconisations sur le futur SRDEII élaboré par la Région.

Les actions et les dispositifs envisagés par la Région doivent pouvoir évoluer au cours des 6 prochaines années, face aux risques futurs auxquels notre économie régionale et ses entreprises seront soumises. La résilience de notre territoire passera par cette prise en compte au plus tôt, grâce à la mobilisation de toutes et tous.

Le CESER répondra présent aux sollicitations de la Région, et souhaite être aux côtés du Conseil régional lors des évaluations des actions qui seront conduites dans le cadre du SRDEII 2022-2028.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AD'OCC	Agence régionale de développement économique Occitanie
AREC	Agence régionale énergie climat Occitanie
ARIS	Agence régionale des investissements stratégiques Occitanie
CEFI	Contrat emploi formation installation
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
Contrat 3 S	Contrat stratégique, structurant, souveraineté
CPRDFOP	Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles
CRESS	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
ESS	Économie sociale et solidaire
IRDI Capital Investissement	Société de gestion de portefeuilles
IRQUALIM	Institut régional de la qualité alimentaire d'Occitanie
OCCTE	Société de gestion de portefeuille - AREC
PME	Petite ou moyenne entreprise
PMI	Petite ou moyenne industrie
SIQO	Signes officiels de la qualité et de l'origine
SRDEII	Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
SRDTL	Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs
SRESRI	Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
SRESTE	Stratégie régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique
TPE	Très petite entreprise
UDES	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire

**SCHÉMA RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
(SRESRI) 2022-2028**

Suffrages exprimés : 144

Pour : 144

Contre : -

Abstentions : -

Ne prend pas part au vote : -

Avis adopté à l'unanimité

Rapporteur : **Sylvain LABBÉ**

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la **Commission**
« Enseignement Supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert et Innovation »

Le Bureau

Président

Alain RADIGALES

Vice-Présidente

Karen SERRES

Secrétaire

Isabelle MONTIER

Les membres

Ludovic ARBERET
Nicole BAROLLO
Gilles BESSON
Martial BRENAC
Michel CHERIF
Francis DECOUCUT
Patrick DELFAU
Nicolas DUBOURG
Pascal DUMY
Claude DUPUY
Christelle FARENC
Sophie GARCIA
Chantal GAUTHIER
Marielle GIRERD
Emmanuel GLOUMEAU
André JOFFRE

Didier KATZENMAYER
Sylvain LABBÉ
Stéphanie LACAMBRA
Émeline LAFON
Élisabeth LAVIGNE
Philippe LEROUX
Virginie MAHDI
Célian MALOSSE
Catherine MIFFRE
Belkacem MOUSSAOUI
Florian PASCUAL
Philippe PATITUCCI
Martine PEDULLA
Michel RAFFI
Patrick ROUX

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
DÉFI 1 : PRÉPARER LES COMPÉTENCES DE DEMAIN, ACCOMPAGNER ET ÉCLAIRER LES TRANSITIONS.....	1
Priorité 1 : Construire une offre de formation qui prépare aux métiers de demain.....	1
Priorité 2 : Soutenir la recherche	1
Priorité 3 : Éclairer les enjeux sociétaux et préparer les citoyens de demain.....	2
DÉFI 2 : FAIRE DE L'OCCITANIE UNE DES PREMIÈRES RÉGIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES D'EUROPE	2
Priorité 1 : Accroître l'innovation	2
Priorité 2 : Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire	3
Priorité 3 : Ouvrir l'Occitanie à l'international	4
DÉFI 3 : OFFRIR AUX JEUNES LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE DANS LES TERRITOIRES	4
Priorité 1 : Unir les forces du territoire pour développer les Villes universitaires d'équilibre (VUE) et l'enseignement supérieur dans les villes moyennes.....	4
Priorité 2 : Faciliter aux jeunes l'accès à l'enseignement supérieur et favoriser leur réussite et leur insertion professionnelle	5
Priorité 3 : Améliorer les conditions de vie et de réussite des étudiants	7
Priorité 4 : Accompagner l'autonomie des étudiants.....	8
PILOTAGE ET ÉVALUATION	8
CONCLUSION.....	8

INTRODUCTION

Dans le cadre de la Stratégie régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique (SRESTE) 2022 – 2028, la Région a transmis au CESER les différents schémas qui la composent, dont le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) 2022 – 2028.

La Commission 4 du CESER a produit une contribution relative au futur SRESRI 2022-2027. Cette contribution a été adoptée au Bureau du CESER du 7 février 2022.

Le présent Avis constitue une analyse du document régional en comparaison des propositions faites dans la contribution du 7 février dernier.

L'Avis est structuré selon le plan du SRESRI transmis par la Région. Ce dernier s'articule autour de trois défis, chacun décliné en fiches action.

Le SRESRI régional s'inscrit dans le Pacte Vert pour l'Occitanie adopté en novembre 2020. Celui-ci a pour ambition d'accélérer la transition écologique tout en construisant un modèle plus juste et plus solidaire.

Le SRESRI s'articule avec le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) Occitanie et le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). En outre, le SRESRI s'articule également avec le Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2021, qui a été prorogé jusqu'en 2023.

Le CESER souhaite saluer le travail de qualité réalisé par la Région qui a bien tenu compte de ses Avis et nous semble aller dans le bon sens.

DÉFI 1 : PRÉPARER LES COMPÉTENCES DE DEMAIN, ACCOMPAGNER ET ÉCLAIRER LES TRANSITIONS.

Priorité 1 : Construire une offre de formation qui prépare aux métiers de demain

Le CESER approuve le soutien de la Région à la formation aux métiers de demain (action 1) et sa contribution au développement de l'offre de formation tout au long de la vie (action 2). En particulier au niveau des formations sanitaires et sociales, la Région souhaite accompagner leurs intégrations dans l'Université, notamment, dans le cadre des réformes Licence-Master-Doctorat.

Le CESER est convaincu que la formation tout au long de la vie est une voie d'émancipation sociale et économique. Le CESER a déjà eu l'occasion de proposer que les formations initiales et professionnelles préparent à choisir entre des scénarios et à se projeter dans la vie. Considérant que le contenu des métiers évolue de plus en plus rapidement et que de nouveaux métiers voient régulièrement le jour, il est indispensable que tous les acteurs des mondes académique et socio-économique, y compris les universités, s'approprient ce champ de formation.

Priorité 2 : Soutenir la recherche

- Encourager les approches collectives, académiques / entreprises

Le CESER adhère à la politique des défis clés pour l'Occitanie dans la perspective de mutualiser les ressources en lien avec la recherche. Ces approches collectives permettent de mettre en réseau les équipes scientifiques autour de projets communs structurants avec la mise en commun des équipements et des moyens humains.

Le CESER propose que la Région accorde à chaque contrat de collaboration, signé dans ce cadre entre un laboratoire public et une entreprise située en Occitanie, une enveloppe budgétaire complémentaire pour les frais de fonctionnement de la recherche collaborative. Le CESER voit ici une réelle opportunité de favoriser ce type de contrats dans certaines filières, notamment celle du numérique, et de pérenniser sur le long terme des liens entre des laboratoires publics et des entreprises du secteur privé. La création de nouvelles plateformes de recherches et d'innovation ouverte (PRIO) va dans le sens de cette collaboration.

- **Soutenir le ressourcement scientifique et favoriser les dynamiques interdisciplinaires**

Dans sa contribution du 7 février 2022, le CESER encourageait la Région à proposer dans son futur SRESRI 2022-2028 un appel à projets spécifique qui viserait à stimuler la transdisciplinarité. Ainsi, le CESER souscrit au lancement d'un nouvel appel à projet « Émergence » (action 6) qui vise à explorer de nouveaux domaines ; projet qui va dans le sens des propositions de notre contribution.

Priorité 3 : Éclairer les enjeux sociétaux et préparer les citoyens de demain

- **Amplifier le dialogue science et société**

Le CESER approuve le rapprochement « Science Société », notamment par le biais des Maisons des Sciences de l'Homme (MSH) en tant que médiateurs. Par ailleurs, le CESER a toujours encouragé les démarches visant à favoriser les interactions interdisciplinaires.

Toutefois, concernant la diffusion de la culture scientifique, en référence aux deux derniers précédents budgets primitifs, la Région Occitanie consacre moins de 0,03 % de son budget à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (DCSTI), moins de 20 centimes d'euro par habitant et ne se positionne pas comme la Région la plus performante sur ce volet. Malgré le dynamisme de la DCSTI en Occitanie mis en évidence par l'étude de l'OCIM⁴, le CESER recommande au Conseil régional d'augmenter sensiblement son budget sur la DCSTI.

- **Développer l'esprit critique, diffuser les savoirs, sensibiliser à la démarche scientifique**

Le CESER fait la promotion de la formation tout au long de la vie (FTLV) qu'il juge essentiel. Il nous apparaît effectivement judicieux de développer, tout au long de la scolarité, les relations entre le milieu scolaire et les acteurs du monde scientifique et technologique pour permettre à tous les jeunes d'être en mesure d'exercer leur jugement et leur esprit critique, pour qu'ils puissent s'insérer dans la société où ils vivront et participer, en tant que citoyens, à son évolution. Toutes les actions visant à renforcer la culture scientifique et à améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre « Science et Société » du territoire sont à encourager.

DÉFI 2 : FAIRE DE L'OCCITANIE UNE DES PREMIÈRES RÉGIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES D'EUROPE

Priorité 1 : Accroître l'innovation

La Région insiste sur le changement d'échelle de l'innovation en renforçant la coordination des acteurs et le partenariat entre les acteurs publics/privés.

Le CESER pense effectivement qu'il est opportun de renforcer les liens entre recherche et développement, public et privé. Par exemple, la création d'antennes par les pôles de compétitivité sur

⁴L'OCIM (Observation, Coopération, Information, Muséales) en partenariat avec le réseau « Science(s) en Occitanie », a réalisé l'étude intitulée « Paysages et dynamiques de la Culture scientifique, technique et industrielle en Occitanie »

des territoires autres que les territoires initiaux de constitution des pôles, est une démarche engagée par certains pôles à vocation nationale lorsque les territoires en question présentent des compétences reconnues.

- **Structurer l'écosystème de l'innovation**

À l'image des « pôles universitaires de l'innovation » (PUI) mis en place par l'État, la Région souhaite constituer des pôles universitaires territoriaux d'innovation. Afin de réunir tous les acteurs locaux de la recherche.

À ce titre, le CESER est convaincu que l'innovation, la valorisation et le transfert ne sont pas que technologiques. Les sciences ont la capacité et doivent permettre de répondre plus largement aux questions sociétales et aux grands défis que les sociétés affrontent comme le changement climatique, les liens entre santé et environnement ou encore la pauvreté. À cet effet, le CESER a publié des travaux sur l'étude des transitions et fait des propositions pour la structuration académique à l'échelle de l'Occitanie.

- **Soutenir le continuum recherche-innovation**

Le CESER manifeste de l'intérêt au titre du continuum recherche-innovation et approuve l'idée de « Preuves de concept technologique » détaillée dans l'action 13. Cette approche s'inscrit dans la logique des projets au niveau européen. La Région devra toutefois veiller à bien distinguer ce qui est déjà effectif, des nouveautés.

La Région entend faire émerger des solutions juridiques plus « agiles » pour mener à bien les projets R&D collaborative. Dans l'objectif de saisir les opportunités de partenariat qui, parfois, échappent au territoire, la Région est prête à contribuer à la création (ou l'évolution) de structures adaptées à ces enjeux d'agilité.

Le CESER est intéressé par les objectifs des actions 14 et 15. Il sera attentif à leur mise en œuvre.

Priorité 2 : Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire

- **Faire rayonner l'enseignement supérieur et la recherche en Occitanie**

La Région souhaite faire des étudiants et des chercheurs des « Ambassadeurs de l'Occitanie » (une notion qu'il reste à définir du point de vue du CESER).

- **Renforcer l'attractivité de la recherche d'Occitanie**

La Région indique vouloir favoriser l'intégration scientifique et durable des chercheurs au sein de laboratoires d'accueil. Le but étant d'attirer des talents à l'échelle internationale pour renforcer les dynamiques scientifiques d'Occitanie. La Région entend favoriser l'organisation de manifestations à vocation scientifique sur l'ensemble de son territoire en accueillant, par exemple, des colloques internationaux.

- **Internationaliser l'offre de formation**

Le CESER préconise de mettre en œuvre un dispositif d'accueil de chercheuses et chercheurs étrangers en lien avec les Défis clés. Un tel dispositif permettrait non seulement de développer les compétences dans les laboratoires régionaux, mais aussi de favoriser les partenariats avec des laboratoires étrangers en vue notamment de soumettre des projets collaboratifs internationaux.

- **Développer les partenariats autour d'enjeux globaux**

Dans la logique de favoriser la mobilité des étudiants et les échanges d'expérience, le CESER approuve la volonté de la Région d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur dans la conduite

d'actions visant l'accueil d'étudiants et de chercheurs issus des pays en voie de développement et/ou réfugiés.

Priorité 3 : Ouvrir l'Occitanie à l'international

- Développer la mobilité sortante

Si les mobilités « obligatoires » sont la norme dans les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce, elles sont relativement moins développées dans les universités, ainsi la Région souhaite encourager la culture de la mobilité.

- Favoriser la mobilité entrante

Elle passe par l'amélioration de l'accueil des chercheurs et des étudiants internationaux. Dans ce cadre, il s'agit, notamment, de fournir des logements adaptés pour les chercheurs et les étudiants étrangers afin de répondre aux différents besoins (y compris pour les personnes en situation de handicaps).

DÉFI 3 : OFFRIR AUX JEUNES LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE DANS LES TERRITOIRES

Priorité 1 : Unir les forces du territoire pour développer les Villes universitaires d'équilibre (VUE) et l'enseignement supérieur dans les villes moyennes

La Région indique avoir fait du rééquilibrage des territoires un axe majeur de sa stratégie de soutien à l'ESRI. Le CESER réaffirme ici son soutien à ce que fut globalement la politique régionale dans le cadre du SRESRI 2017-2021, notamment en faveur de la promotion des Villes universitaires d'équilibre (VUE) et celle de pôles de recherche stratégiques pour le territoire. Le CESER s'est exprimé à plusieurs reprises en ce sens tout en faisant un certain nombre de recommandations. En effet, le CESER depuis le début de sa mandature actuelle a régulièrement publié des Avis concernant directement le domaine de l'ESRI ou des Avis de synthèse qui couvrent entre autres ce domaine (Avis annuels sur les orientations budgétaires et le budget primitif ; Avis sur le Contrat de Plan État-Région, la sortie de crise, les territoires d'industrie...)⁵

La Région propose trois actions :

- Construire une vision partagée pour développer les VUE

Pour répondre aux enjeux de coordination des sites notamment dans les Villes Universitaires d'Équilibre (VUE), de visibilité et de lisibilité de l'offre globale ou encore d'adéquation entre les besoins des territoires, le CESER propose qu'en tant que représentant des acteurs locaux de la société civile organisée, il puisse être associé aux comités de site pour notamment participer à l'élaboration et au suivi des « feuilles de route ». De plus, ces feuilles de route ne pourront servir de levier pour atteindre les objectifs de développement local de certaines activités économiques et de démocratisation de l'enseignement supérieur que si elles deviennent un objet politique fort.

L'engagement de l'État, de la Région et des collectivités territoriales locales à soutenir les objectifs et les actions prévues dans chacune des feuilles de route sera un élément moteur pour dynamiser leur élaboration par les conseils de site.

- Permettre aux jeunes des VUE d'accéder à une offre de formation plus large

L'action 25 fait référence aux bassins de vie. Le CESER propose de reformuler cette action « Concevoir

⁵Tous les avis du CESER Occitanie sont publics et disponibles en version électronique sur son site internet www.ceser-occitanie.fr.

et accompagner le développement de l'offre de formation à l'échelle des **zones d'emploi** ».

- **Valoriser la place de la recherche et de l'innovation sur les territoires**

Dans ce contexte, le CESER fait remarquer qu'il a toujours montré son attachement à la démocratisation de l'accès et de la réussite à l'enseignement supérieur. Selon lui, cette démocratisation doit passer par une politique de site dynamique sur tout le territoire. S'il ne s'agit pas de placer des antennes universitaires dans chaque ville du territoire, le CESER est convaincu de l'importance de la présence de l'enseignement supérieur dans des villes moyennes, lequel doit pouvoir s'appuyer sur des laboratoires de recherche lorsque cela est possible.

En effet, lorsque la recherche est présente dans les VUE, celle-ci est tout aussi excellente que dans les métropoles malgré des conditions d'exercice souvent plus difficiles ; difficultés contextuelles largement compensées par l'engagement du personnel administratif et de recherche. Le CESER a toujours été favorable à un soutien volontaire de la recherche dans les territoires autres que dans les centres académiques métropolitains. La vie académique est indispensable à l'aménagement et au développement économique des territoires.

Priorité 2 : Faciliter aux jeunes l'accès à l'enseignement supérieur et favoriser leur réussite et leur insertion professionnelle

- **Orienter et accompagner les jeunes vers l'enseignement supérieur**

La Région fait le constat de la nécessité d'offrir une information de qualité pour améliorer l'efficacité de l'orientation. Les objectifs et les dispositifs proposés, notamment en s'appuyant sur les Maisons de l'Orientation, sont intéressants et permettront de compléter Parcours sup et de remédier à ses limites.

Dans ce contexte, la Région indique le besoin de mieux articuler les outils d'information et d'accompagnement existants, en s'appuyant notamment sur le portail numérique régional « *Me former en région* ». De même, dans certains territoires, il sera proposé de regrouper les acteurs de l'orientation à l'instar de la politique menée à travers le déploiement des Maisons communes emploi formation.

- **Lutter contre les déterminismes sociaux**

Le CESER est également sensible à la politique de lutte contre les préjugés et contre l'autocensure qui touche les stéréotypes de genre sur les formations et les métiers. Dans son Avis « L'orientation, pour des choix éclairés tout au long de la vie »⁶, le CESER avait rappelé que les stéréotypes de genre se construisent dans la durée et que seules des actions déployées dès le primaire, impliquant les élèves des deux sexes, les parents et les enseignants, présentent des résultats positifs. Le CESER avait également suggéré, dans son Avis sur le Budget primitif 2022⁷, de poursuivre et renforcer sa politique de lutte contre les déterminismes sociaux et sociétaux de genre à l'occasion de l'orientation vers et de l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre de sa stratégie de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

- **Individualiser les parcours de formation**

La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur entraîne une plus grande hétérogénéité des publics dans l'enseignement supérieur, avec pour corollaire un taux d'échec, de décrochage et de réorientations plus importants. Cette problématique commune aux établissements nécessite une réflexion et une stratégie partagées pour accompagner les parcours de réussite de tous les étudiants jusqu'à l'insertion professionnelle.

⁶ CESER Occitanie. « L'Orientation, pour des choix éclairés tout au long de la vie ». Avis adopté le 30 septembre 2020.

⁷ CESER Occitanie. « Avis sur le budget primitif 2022 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ». Avis adopté le 14 décembre 2021.

- **Développer les approches pédagogiques innovantes**

Sur cette question, la Région cite explicitement le rapport du CESER « Comment soutenir les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur en Occitanie ? »⁸ et sa préconisation de soutenir le déploiement de pédagogies actives et adaptées à l'hétérogénéité des publics. S'appuyant notamment sur le potentiel offert par le numérique, elles favorisent la réussite des étudiants en permettant une montée en compétences, notamment relationnelles, tout en favorisant l'adaptation aux évolutions du monde professionnel.

Le CESER est favorable à la formation systématique aux compétences numériques de tous les usagers des établissements d'enseignement supérieur : certification pour les étudiants et les personnels dans le cadre de la formation tout au long de la vie pour les personnels (ex : certification PIX⁹). Il est indispensable de promouvoir un socle minimal de compétences numériques à tous les niveaux de formation. Une attention particulière pourrait également être portée à la formation et à la mise à niveau aux « logiciels métiers ».

Plusieurs projets IDEFI¹⁰, IDEFI-N¹¹ ou Nouveaux Coursus à l'Université sont portés par les établissements de la région Occitanie. Certains établissements comme l'ENSFEA disposent même d'une très grande expertise dans le domaine des innovations pédagogiques. Le CESER avait proposé que soit constitué un centre de ressources à l'échelle de la région pour mutualiser les pratiques et faciliter la formation des équipes pédagogiques. Cette structure pourrait prendre la forme d'une chaire ou d'un groupement d'intérêt public et contribuerait également à financer des allocations doctorales, des chercheurs invités, des stages et l'organisation de manifestations scientifiques.

Dans une logique de continuum Bac-3/Bac+3, le CESER propose que la Région avec l'État puisse garantir la disponibilité d'un équipement informatique individuel généralisé dans tous les établissements d'enseignement supérieur et géré par ces mêmes établissements, et adapté aux besoins de chaque apprenant durant ses études par une intervention ciblée et équitable. La crise sanitaire n'a été que le révélateur d'une précarité numérique pour certains étudiants. Le modèle économique doit être trouvé entre les établissements l'État, la Région et éventuellement d'autres collectivités territoriales.

Le CESER s'associe à la Conférence des présidents d'université (CPU)¹² pour que soit créée une aide étudiante régionale pour le numérique. Pour information, le coût moyen par étudiant des services de téléphonie et d'internet est d'environ 50 € par mois ce qui représente 4,5 % des charges de la vie courante en Région¹³.

En ce qui concerne l'enjeu de développement d'innovations pédagogiques et d'accompagnements personnalisés en lien avec le développement du numérique, le CESER recommande que la Région Occitanie puisse construire un maillage territorial d'infrastructures de communication collaborative pour des réunions et des enseignements à distance entre les sites d'enseignement supérieur à l'image par exemple de ce qui existe aux campus numériques de Bretagne et des Pays de la Loire¹⁴ ou de ce qui existe entre les salles de réunion de la Région.

Par ailleurs, le CESER encourage la Région et les autres collectivités territoriales à poursuivre le

⁸ CESER Occitanie. « Comment soutenir les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur en Occitanie ? ». Avis adopté le 30 septembre 2020.

⁹ <https://pix.fr/> (consulté le 13/01/2022).

¹⁰ IDEFI : Initiatives d'Excellence en Formations Innovantes.

¹¹ IDEFI-N : Initiatives d'Excellence en Formations Innovantes Numériques.

¹² La Conférence des présidents d'université (CPU) a changé de nom au 1^{er} janvier 2022 pour s'appeler France Universités.

¹³ La FAGE estime que, en 2020, pour un étudiant de 20 ans en Licence à l'université, sans double inscription, non boursier et décohabitant (ne vivant plus au domicile familial), les frais de vie courante, fixes au cours des différents mois de l'année : loyer et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits d'hygiène et d'entretien s'élève à 1 131,53 € par mois https://www.fage.org/ressources/documents/3/6316-2020-08-17-DP_FAGE_IDCR_2020_VF.pdf (consulté le 13/01/2022)

¹⁴ <https://campusnumerique.u-bretagne-loire.fr/> (consulté le 13/01/2022).

déploiement des réseaux d'accès notamment THD'Oc ; RéMip et HDMON pour que toutes les implantations des établissements d'enseignement supérieur et de recherche situées dans les villes universitaires d'équilibre et tous les sites « Campus connecté », disposent d'une liaison en très haut débit entre eux avec accès au Réseau RENATER et d'un accès à l'internet avec un très haut niveau de service.

En ce qui concerne les campus connectés, le CESER aurait souhaité qu'avant toute généralisation de ce dispositif, une évaluation qualitative eut été faite de la mise en place de ces « tiers-lieux » socialisants, labellisés et dédiés à la poursuite d'études, notamment dans le cadre de leur déploiement dans les territoires ruraux. Le CESER rappelle qu'il est indispensable de procéder à cette évaluation à l'image de ce qui a été réalisé sur le campus connecté de Romans¹⁵ (démarche d'évaluation d'impact social). Le dispositif des campus connectés ne doit pas, et ne devra pas, se faire au détriment des mesures existantes et nécessaires à l'accompagnement et à l'accessibilité pour le logement et le transport des étudiants.

Dans ce contexte, le CESER soutient l'action 31 « Développer les innovations pédagogiques ».

- **Favoriser l'insertion professionnelle**

La Région souhaite étendre le « Pacte pour l'embauche » aux étudiants. Le CESER souscrit à cette démarche.

Priorité 3 : Améliorer les conditions de vie et de réussite des étudiants

L'accès et la réussite à l'enseignement universitaire ne peuvent être traités uniquement par le prisme académique. La crise sanitaire est en effet venue rappeler et renforcer la précarité sociale, économique et/ou sanitaire dans laquelle vivent de trop nombreux étudiants. Cette précarité protéiforme est un facteur supplémentaire qui freine la réussite des étudiants dans leurs cursus. Plus largement, les conditions de vie étudiante sont importantes pour la réussite et la question du transport ou encore celle du logement est fondamentale pour permettre aux jeunes, notamment ceux issus des territoires ruraux ou éloignés des lieux d'enseignement, d'accéder et de réussir à l'enseignement supérieur. Il est fondamental de pouvoir accompagner les étudiants dans leurs problèmes quotidiens (logement, transport, alimentation, accès aux soins...) en associant toutes les parties-prenantes.

- **Répondre aux besoins essentiels des étudiants**

La Région préconise de développer l'offre de logement destinée aux étudiants, apprentis et alternants (action 34). De façon générale, le CESER souligne la nécessité de développer l'offre de logement dédiée aux étudiants dans un contexte de déficit chronique de logements « sociaux et très sociaux ».

- **Favoriser l'épanouissement personnel des étudiants**

La Région propose d'expérimenter l'extension de la Carte Jeune Région, aujourd'hui destinée aux lycéens, aux étudiants.

- **Favoriser l'inclusion et lutter contre les discriminations**

Dans son Avis « Comment soutenir les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur en Occitanie ? », le CESER a recommandé de promouvoir des espaces de travail partagés, équipés et connectés à une infrastructure numérique à très haut débit sur le territoire et soutenu par les collectivités territoriales. Ce partage peut être envisagé entre les étudiants et des télétravailleurs afin de mixer les publics et favoriser les interactions entre le milieu de l'enseignement supérieur et le monde professionnel.

¹⁵ <https://page.impacttrack.org/campus-connecte-romans> (consulté le 13/01/2022).

Priorité 4 : Accompagner l'autonomie des étudiants

- Favoriser l'intégration des étudiants ;
- Soutenir et valoriser l'engagement étudiant.

PILOTAGE ET ÉVALUATION

La Région souhaite construire un cadre régional d'échange et de pilotage et développer avec les acteurs de l'ESRI un dispositif global d'animation/pilotage du SRESRI qui serait composé de trois entités nouvelles :

- un Comité d'Orientation et de Suivi (COS) SRESRI ;
- un collège de concertation avec les acteurs de la recherche ;
- un groupe de travail : vie étudiante.

Le CESER souscrit avec intérêt à ce cadre régional d'échange et de pilotage et propose d'y être associé afin de contribuer à la réflexion et à la construction de ce dispositif. Dans ce contexte, le CESER souhaite pouvoir être un partenaire actif du COS et participer à la démarche d'évaluation du SRESRI.

CONCLUSION

Le CESER tient à nouveau à saluer la grande qualité du travail fourni par la Région sur cette question et reste à sa disposition pour collaborer à la gouvernance du SRESRI.

C'est notamment, grâce :

- aux innovations pédagogiques ;
- à un investissement affirmé dans le champ de la Formation tout au long de la vie ;
- à des implications réciproques renforcées des mondes Académique, Économique, de l'Entreprise ;
- à des transitions culturelles visant reconsidérer notre « relation au diplôme, aux compétences, à la valorisation des divers modes de transmission de l'expérience et des acquis professionnels » ;

et sous l'impulsion de la Région, que l'écosystème de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, au-delà de l'excellence des formations initiales, contribuera de façon dynamique et agile à relever les trois défis initiés par le SRESRI, pour l'Occitanie.

**CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES
FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES
(CPRDFOP) 2022/2028**

Suffrages exprimés : 144

Pour : 123

Contre : 20

Abstentions : 1

Ne prend pas part au vote : -

Avis adopté

Co-rapporteurs : **Nathalie VEYRE et Jean-Marie BEZ**

**Conseil Économique Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la **Commission « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société »** du CESER, présidée par Olivier-Ronan RIVAT. Ils adressent leurs remerciements aux personnes qui ont bien voulu alimenter leur réflexion :

Monsieur **Bastien ESPINASSOUS**

Directeur adjoint du Pôle Entreprises, Emploi, Économie de la Direction régionale de l'économie de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Monsieur **Vincent LABRUYERE**

Secrétaire Général de la Chambre de métiers et de l'artisanat de région Occitanie

Madame **Christiane LAGRIFFOUL**

Responsable du Pôle observatoire du Carif-Oref Occitanie

Madame **Clarisse LANDES**

Chargée d'études statistiques, Pôle emploi Occitanie

Monsieur **Thierry LEMERLE**

Directeur régional de Pôle emploi Occitanie

Monsieur **Pierre MONVILLE**

Directeur du Carif-Oref Occitanie

Madame **Sophie PAIN**

Direction des opérations, Pôle emploi Occitanie

Monsieur **Pierre-Olivier RUCHENSTAIN**

Conseiller au Conseil économique social et environnemental

Madame **Pascale WEISS**

Déléguée régionale d'Occitanie de l'Union Des employeurs de l'économie sociale et solidaire

Commission
« Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société »

Le Bureau

Président

Olivier-Ronan RIVAT

Vice-Président

Belkacem MOUSSAOUI

Secrétaire

Pierre LAFFON

Les membres

Vincent AGUILERA
Marie-Josée AUGÉ-CAUMON
Nathalie BARTHAS
Nathalie BASQUE
Robert BASSOLS
Jean-Marie BEZ
Morane BROUSSOT
Dominique CARSSAC
Sophie COLLARD
Serge CRABIÉ
Pierre DELPEYROUX
Félicie DOMENE
Sylvie DORET
Martine DUMAS
Christelle FARENC
Nadine GAUBERT-BASTIANI
Myriam GONZATO
Émilie JEAN
André JOFFRE
Marie-Hélène LACOSTE-FERRAN
Pierre LAFFON
Marie-Agnès LARRIBAU

Émilie LÉPRON
Oriane LOPEZ
Beatriz MALLEVILLE
Mathieu MARFAING
Paul-Louis MAURAT
Daniel MEMAIN
Jean-Jacques MINANA
Belkacem MOUSSAOUI
Martine PEDULLA
Claudine PEIRONE
Michel RAFFI
Dominique RAMONDOU
Josette RAYNAUD
Olivier-Ronan RIVAT
Sophie ROBLIN
Emilie TABERLY
Claudine TOURAIN-LEMPEREUR
Emilie VARRAUD
Nathalie VEYRE

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
INTRODUCTION	3
PRÉCONISATIONS	5
CONCLUSION	9
LISTE DES ABRÉVIATIONS	13

PRÉAMBULE

Ces dernières années, la Commission « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, Enjeux de société » du CESER Occitanie a travaillé sur les Avis suivants :

- « L'apprentissage en Occitanie : une voie d'excellence au service du développement de l'individu et des territoires », adopté le 13 novembre 2018,
- « L'orientation, pour des choix éclairés tout au long de la vie », adopté le 30 septembre 2020,
- « Zones d'emploi et bassins de vie : quels leviers pour un développement équilibré et une attractivité durable en Occitanie ? », adopté le 19 avril 2022,
- « Point d'étape sur les effets de la réforme de la formation professionnelle », qui sera présenté lors de l'Assemblée Plénière du 22 novembre 2022
- « Pacte pour l'embauche : suivi et première évaluation », qui sera présenté lors de l'Assemblée Plénière du 13 décembre 2022.

Elle contribue aux travaux du CESER sur la Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance du Conseil régional, via ce travail de préconisations sur le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) Occitanie 2022-2028, qui suit le même plan que le document préparé par le Conseil régional.

Le CPRDFOP constitue l'un des 4 piliers de la Stratégie régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique (SRESTE) 2022-2028, démarche globale en matière de recherche et enseignement supérieur, de développement économique, d'innovation, d'internationalisation, d'orientation, de formation professionnelle, de tourisme et d'agriculture pour les 6 prochaines années dont les grands enjeux sont les suivants :

1. Accroître notre souveraineté industrielle, énergétique et alimentaire ;
2. Accélérer la transformation du modèle économique régional et préparer les compétences de demain ;
3. Faire de l'Occitanie une des premières régions scientifiques et technologiques d'Europe et renforcer son rayonnement par la force de l'innovation ;
4. Offrir à tous (femmes, hommes, territoires) les conditions de la réussite et lever les freins à l'emploi.

INTRODUCTION

Le territoire de la région Occitanie est très hétérogène en termes de volume et structure de la population, il constitue la 2^e région la plus étendue de France, occupée par 9 % de la population française, avec une croissance démographique annuelle importante, ainsi qu'une répartition hétérogène de la population et de la composition des ménages.

Les crises récentes ont creusé encore davantage les inégalités, et la lutte contre les inégalités et disparités territoriales est prégnante.

Notre région présente un paradoxe : avec un taux de chômage très élevé et tandis qu'on assiste à des tensions de recrutement dans tous les secteurs, les formations ne sont pour autant pas remplies dans toutes les filières, à des échelles plus ou moins importantes (13 000 places restent non pourvues à fin octobre 2021 selon le bilan du PRF Occitanie).

Le chômage baisse en Occitanie, 8,8 % au deuxième trimestre 2022 (selon les chiffres des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A¹⁶ à Pôle emploi), mais moins que dans les autres régions de France. Bien qu'on observe une baisse du nombre de demandeurs d'emploi, 546 160 au deuxième trimestre 2022, notamment des chômeurs de longue durée, le taux de chômage en Occitanie reste supérieur à la moyenne nationale (7,4 % au deuxième trimestre 2022).

Par ailleurs, depuis quelques années le sens du travail est questionné. En effet, on observe une modification du rapport au travail et de la perception de la valeur travail.

Sur le fondement de l'évolution démographique, le rapport de force entre pénurie d'emploi et pénurie de main-d'œuvre s'inverse. Les mécanismes destinés aux personnes sans emploi sont réinterrogés.

Les travailleurs, jeunes et moins jeunes, attachent une importance croissante aux conditions travail et sont en recherche de bien-être au travail. Les actifs cherchent un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, des métiers plus attrayants, qui les font se sentir utiles et porter un projet qui corresponde à une meilleure qualité de vie.

Certaines structures notent même un changement radical du rapport à l'emploi, avec une individualisation des comportements, ou encore certains actifs qui disparaîtraient totalement des « radars ».

La crise sanitaire, les conséquences géopolitiques du conflit en Ukraine, la prise de conscience de la nécessaire transition écologique, ont recentré une majorité de personnes dans l'essentiel de la vie, avec une capacité à se projeter à long terme, plus difficile. L'organisation actuelle du travail ne semble plus correspondre aux besoins des salariés d'aujourd'hui.

La majorité des employeurs recherchent des personnes qualifiées et compétentes.

Parallèlement, les entreprises sont de plus en plus souvent en recherche de savoir-être en sus des compétences techniques, aussi, les « soft skills¹⁷ » ont le vent en poupe. D'ailleurs, la plupart des formations proposées aujourd'hui intègrent des modules sur l'amélioration des aptitudes comportementales en situation de travail.

En tant que chef de file du développement économique, le Conseil régional a pris l'initiative de coordonner avec 54 partenaires un Pacte pour l'embauche. Ce dispositif, lancé le 23 mars 2022, est organisé en réponse à des freins à l'embauche externes et internes aux entreprises, ainsi que, plus globalement, dans l'ensemble des parcours professionnels. Au total, 40 propositions concrètes sont proposées sur l'ensemble du territoire régional. Ce Pacte fonde une grande partie du CPRDFOP 2022-2028

¹⁶ Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi – définition Pôle emploi

¹⁷ Soft skills : Les soft skills peuvent être définies comme étant les compétences issues de l'intelligence relationnelle, émotionnelle, mais aussi des capacités de communication, de la personnalité propre de l'individu et de ses habiletés interpersonnelles – Praditus.com

PRÉCONISATIONS

Le CESER formule les propositions ci-dessous, réparties sur les 4 grandes orientations du CPRDFOP.

Sur l'ORIENTATION 1 : PRÉPARER AUX MÉTIERS DE DEMAIN ET AUX TRANSFORMATIONS DU MODÈLE ÉCONOMIQUE

➤ Nouveaux métiers, nouvelles compétences

Le CESER souligne l'importance des observatoires afin d'anticiper l'avenir des métiers de la transition écologique et du numérique, en prospective ou en adaptation.

Le CESER préconise au Conseil régional de soutenir les organismes ou institutions qui travaillent sur les métiers de demain.

Le CESER conseille au Conseil régional de rester attentif aux besoins de demain et aux métiers qui en découlent (aide à domicile, animation...).

➤ Le CESER préconise de prendre en compte les évolutions technologiques, règlementaires, sociétales, écologiques et leurs impacts sur les métiers, les compétences et les formations :

- Une production plus locale et respectueuse de l'environnement ;
- Des politiques de relocalisation ;
- Une économie circulaire renforcée ;
- Une place croissante du numérique : 85 % des emplois de 2030 n'existent pas encore (intelligence artificielle, robotique... Le programme de formation doit tenir compte de l'importance du numérique dans les métiers) ;
- Accompagner les TPE-PME sur les évolutions technologiques.

➤ Le CESER préconise d'améliorer l'offre de formation en Occitanie pour faire monter en compétence les salariés ou les dirigeants sur la transition écologique.

➤ Revenu écologique jeunes

Le CESER préconise une meilleure promotion du Revenu écologique jeunes (REJ), et notamment par les organismes prescripteurs pour favoriser une acculturation du dispositif, pour orienter vers les métiers verts, en étant plus précis sur ces derniers.

Le CESER souhaiterait que soit conduite une évaluation du dispositif REJ au regard des objectifs fixés lors du lancement du Pacte (expérimentation auprès de 1 500 jeunes avant généralisation).

➤ Transformation du modèle économique

Le CESER préconise la valorisation de l'action des groupements d'employeurs, et du rôle du centre de ressources pour les groupements d'employeurs (CRGE).

Le CESER demande au Conseil régional d'accompagner les groupements d'employeurs, ceux du champ de l'économie sociale et solidaire en particulier. Il promeut le développement de la coopération et de l'emploi durable. **Le CESER souhaite la promotion des Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) territoriaux.**

Sur l'ORIENTATION 2 : LEVER LES FREINS À L'EMPLOI ET RENDRE ATTRACTIFS LES MÉTIERS EN TENSION

➤ **Lever les freins d'accès à la formation et à l'emploi des publics**

Le CESER préconise que le Conseil régional soit toujours vigilant à la levée des freins à l'embauche :

- Renforcer les aides à la mobilité, à la garde d'enfant, au logement ;
- Renforcer les aides pour l'accès au permis de conduire, pour l'achat d'une voiture (aide directe ou tarification préférentielle sur le ferroviaire), pour l'entretien des véhicules à usage professionnel ;
- Cas des familles monoparentales : favoriser l'accès à une crèche associative ou autre.

Le CESER préconise l'articulation des politiques publiques sur le sujet de la levée des freins à l'embauche, et celui des ruptures de parcours car de nombreux acteurs interviennent sur le sujet.

Le CESER préconise de revoir le « Règlement d'Intervention de la Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle continue de la Région Occitanie » pour permettre de majorer les montants des rémunérations de certains parcours de formation qualifiants considérés comme prioritaires (métiers en tension notamment) ou ayant bénéficié de revalorisation des diplômes ou titres professionnels délivrés.

➤ **Connaissances des entreprises**

Le CESER préconise la mise en place de mentorat, tutorat ou parrainage et soutient toutes les initiatives qui favorisent une meilleure connaissance réciproque entre entreprises et salariés.

Le CESER préconise d'évaluer l'efficacité de la mise à disposition, pour tous les élèves de 3^{ème} à la recherche d'un stage, d'un réseau d'entreprises sur l'application Anie¹⁸, en lien avec les autorités académiques.

- **Le CESER se réjouit de la reconnaissance de la qualité de vie au travail (QVT) comme grande cause régionale et comme facteur d'attractivité.**

➤ **Accompagnement RH (ressources humaines)**

Le CESER demande au Conseil régional de réaliser une évaluation des dispositifs d'accompagnement RH, et que cette évaluation soit diffusée et présentée aux employeurs, dans les instances régionales et au sein du CESER.

Le CESER relève la nécessité d'une meilleure coordination des acteurs qui accompagnent les entreprises.

➤ **Faire connaître les métiers qui recrutent, mieux communiquer sur les métiers**

Le CESER préconise au Conseil régional d'encourager les entreprises pour qu'elles puissent réaliser un auto-diagnostic pour permettre une meilleure attractivité de l'emploi dans leur secteur. **Le CESER préconise de favoriser les collaborations et mises en commun, et d'encourager les entreprises à se mettre à travailler ensemble pour générer une attractivité de secteur.**

➤ **Informier sur les métiers et les formations, pour les jeunes et les moins jeunes**

Le CESER souligne la nécessité d'être stratégique sur cette information, de travailler en coordination, d'ouvrir les partenariats, d'harmoniser les outils, de ne pas se focaliser uniquement sur les métiers en tension et d'informer sur la réalité des métiers.

¹⁸ Anie est une application de « matching » gratuite, développée par la Région Occitanie, qui permet une mise en relation entre les candidats à l'apprentissage et les entreprises qui souhaitent recruter des apprentis.

Sur l'ORIENTATION 3 : ÉGALITE DES CHANCES POUR TOUTES/TOUS ET PARTOUT

➤ Le CESER préconise de développer l'accès à la formation par des circuits courts :

- Digitalisation de l'offre de formation (ne peut pas concerner l'ensemble des formations), en cohérence avec le territoire, à dose limitée pour certaines formations toujours avec un complément de pratique professionnelle : hybridation de l'offre, pour favoriser la proximité. L'accès au numérique n'est pas si simple pour de nombreux citoyens : seniors, mais aussi jeunes : un jeune de moins de 20 ans n'a pas forcément été confronté à des barrières ou formulaires administratifs ;
- Encourager le développement de l'innovation pédagogique ;
- Faciliter des parcours plus agiles en opposition aux logiques de marché ;
- Simplification de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- **Accroître l'offre de tiers-lieux : les lycées pourraient être un lieu d'accueil, faire partie des tiers-lieux.**

➤ Carte des formations territorialisée

Le CESER pense que le Conseil régional devrait retrouver son rôle sur l'ouverture des centres de formation, sur le pilotage de la politique apprentissage : coordination, régulation. Le Conseil régional devrait assurer le pilotage de la carte régionale de l'offre de formation.

Le CESER préconise que le Conseil régional évalue le développement des centres de formation en Occitanie et participe à sa régulation.

➤ Orientation

Le CESER préconise de développer une culture de l'orientation tout au long de la vie, l'orientation comme voie d'émancipation personnelle, de suivre la démarche d'orientation, de placer la personne au cœur du dispositif, et de développer une pédagogie à l'orientation.

Le CESER souhaite que l'orientation ne reste pas un guichet, mais qu'elle s'ouvre au public, avec un réel rôle de conseil, tout au long de la vie.

Le CESER demande la mise en place de partenariats et préconise de prendre appui sur les réseaux existants, tel que le réseau Information Jeunesse, pour le dispositif « Maisons de l'Orientation Mobiles ».

➤ **Le CESER préconise de favoriser l'inclusion sociale et professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi** : NEET¹⁹, décrocheurs, détenus, réfugiés, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi jeunes ou de longue durée, allocataires RSA, mineurs non accompagnés, habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV), personnes illettrées et seniors, et tout particulièrement mieux reconnaître le statut de travailleur handicapé.

¹⁹ Jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation au moment où ils sont recensés – définition Céreq

Sur l'ORIENTATION 4 : RENFORCER LA COORDINATION DES ACTEURS, NOTAMMENT LA GOUVERNANCE QUADRIPARTITE AU SEIN DU CREFOP

- **Le CESER préconise de renforcer la coordination des diverses politiques d'aides**, afin de garantir leur connaissance et leur utilisation.
 - **Le CESER préconise au Conseil régional de systématiser davantage une approche transversale de l'élaboration de ses politiques publiques emploi-formation.**
 - Le CESER préconise que le Conseil régional contractualise le dialogue et la coopération au sein et entre les territoires. **Il encourage le Conseil régional à promouvoir ces dynamiques de coopérations territoriales.** L'Assemblée des Territoires offre à la Région un outil fonctionnel pour permettre ces actions. Au travers de ce cadre, le CESER préconise à la Région de se placer en chef de file des contrats de solidarité territoriales, d'y allouer une part de son budget, de participer aux comités de pilotage et de suivi et d'apporter un appui par la mobilisation de ses services.
 - **Le CESER préconise le déploiement d'outils pour renforcer la coordination des acteurs, le suivi et l'évaluation du CPRDFOP :**
 - Rechercher la souplesse et l'adaptabilité du CPRDFOP dès sa conception pour pouvoir ajuster ses outils et dispositifs d'intervention pendant la durée du contrat (5 ans) ;
 - Production régulière d'indicateurs de suivi lisibles, visibles et centrés sur les attendus ;
 - Co-pilotage de l'offre de formation et de sa saturation ;
 - Favoriser un rôle plus opérationnel, fonctionnel du CREFOP.
 - **Le CESER soutient toutes les formes de dialogues et de concertations élargies**, et insiste sur l'importance qu'ils ont dans la construction de la cohésion et de la solidarité territoriale.
 - **Le CESER préconise que le CREFOP utilise sa possibilité légale d'intégrer à ses travaux des représentants des collectivités territoriales.**
 - **Le CESER préconise au Conseil régional de participer à l'expérimentation des CLEFOP (Comité Local Emploi, Formation, Orientation Professionnelle)** comme le fait la Région des Pays de la Loire dans le cadre de sa Stratégie régionale pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle (SREFOP). Ils associent les Partenaires sociaux, le Rectorat, Pôle emploi, les EPCI, les valideurs de projets de formation opérateurs du conseil en évolution professionnelle et membres du Service public de l'emploi - SPE (Missions locales, CAP emploi, etc.), les chambres consulaires et les milieux économiques. Cet outil, à mettre en œuvre à l'échelle des zones d'emplois, pourrait permettre de recenser les initiatives locales qui pourraient être démultipliées avec un appui administratif et financier. Cela permettrait une analyse plus fine de tous les besoins dans toutes les zones d'emploi de la région, axée sur les formations dans les qualifications dont les territoires et les entreprises ont besoin.
Les CLEFOP sont des déclinaisons locales du CREFOP : l'État doit s'y engager à côté de la Région.
- Le CESER préconise de valoriser le rôle des partenaires des têtes de réseau dans le CPRDFOP (accompagnement).**

CONCLUSION

Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles, avec pour objet l'analyse des besoins à moyen terme du territoire régional en matière d'information sur les métiers, les emplois, les compétences et les qualifications, et la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes, est un instrument central de coordination des politiques régionales en matière d'emploi, d'orientation et de de formation professionnelle.

Ce CPRDFOP 2022-2028 s'appuie fortement sur le Pacte pour l'embauche et sur le Pacte vert du Conseil régional.

Le CESER salue l'investissement du Conseil régional sur les politiques emploi-formation, notamment sur le champ de la formation professionnelle (40 000 places commandées), et sur l'apprentissage où il dispose encore d'un budget de 18 M€ malgré le retrait de la compétence.

Le CESER salue la méthode de concertation qui a été mise en œuvre pour l'élaboration du CPRDFOP ainsi que la simplification qui a été opérée dans l'élaboration du document.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFPR	Action de formation préalable au recrutement
CPRDFOP	Contrat de développement des formations et de l'orientation professionnelles
CLEFOP	Comité local de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle
CREFOP	Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle
CRGE	Centre de ressources pour les groupements d'employeurs
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
GEIQ	Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
MRS	Méthode de recrutement par simulation
MOM	Maisons de l'orientation mobiles
NEETS	Not in education, employment or training (jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation)
POE	Préparation opérationnelle à l'emploi
PRF	Programme régional de formation
QPV	Quartier prioritaire de la ville
REJ	Revenu écologique jeunes
RH	Ressources humaines
RSA	Revenu de solidarité active
SPE	Service public pour l'emploi
SPRO	Service public régional de l'orientation
SREFOP	Stratégie régionale pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle
SRESTE	Stratégie régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique
TPE PME	Très petites entreprises, petites et moyennes entreprise
VAE	Validation des acquis de l'expérience

SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS (SRDTL) 2022-2028

Suffrages exprimés : 144

Pour : 141

Contre : -

Abstentions : 3

Ne prend pas part au vote : -

Avis adopté

Rapporteur : **Xavier PETRACHI**

**Conseil Économique Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la **Commission « Activités et Mutations Économiques Économie Sociale et Solidaire »** du CESER, présidée par **Éric LALANDE**, avec le concours des Commissions :

- Commission 2 « **Espace et Développement Rural – Agri-Agro – Forêt – Bois –Alimentation** », présidée par **Denis CARRETIER** ;

- Commission 6 « **Méditerranée – Littoral – Relations Internationales** », présidée par **Marc CHEVALIER**.

Elle adresse ses remerciements à la personne qui a bien voulu alimenter sa réflexion :

Madame Muriel ABADIE

Vice-Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
déléguée au Tourisme durable, aux loisirs et au thermalisme

Commission « Activités et Mutations Économiques – Économie Sociale et Solidaire »

Le Bureau

Président

Éric LALANDE

Vice-Présidente

Sabine MASERATI

Secrétaire

Dominique ANTONI

Les membres

Vincent AGUILERA
Dominique ANTONI
Patrick AYGOBERE
Pierre AYLAGAS
Nicole BAROLLO
Johan BEDEL-NAVARRO
Gilles BESSON
Martial BRENAC
Bernard CABROL
Michel CALVO
Stéphane DEDIEU
Félicie DOMENE
André DUCOURNAU
Bruno DUMAS
Martine DUMAS
Monique DUPUY
Alain GALY
Claudine GAMBET
Sophie GARCIA-RAMOS
Didier KATZENMEYER
Pierre LAFFON
Éric LALANDE

Marie-Agnès LARRIBAU
Philippe LEROUX
Sabine MASERATI
Paul-Louis MAURAT
Alexis MELIDONIS
Daniel MÉMAIN
Sylvie MICHEL
Laurent NGUYEN
Pierre OSSWALD
Philippe PATITUCCI
Xavier PETRACHI
Guy PRESSEDA
Josette RAYNAUD
Isabelle RICARD
Emmanuelle SOPHY-MONTFORT
Gérard SOUSSAN
Thomas SUN
Éliane TEYSSIÉ
Luc TOUCHET
Claudine TOURAINE-LEMPEREUR
Christine VIGOUROUX

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
I. ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, SOCIALE ET NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES ET DES TERRITOIRES TOURISTIQUES	3
A. Priorité 1.1 : Meilleures conditions d'emplois et de vie des saisonniers et des saisonnières.....	3
B. Priorité 1.2 : Attractivité des emplois dans les filières en tension	4
C. Priorité 1.4 : Transformation énergétique, environnementale et numérique	4
D. Priorité 1.5 : Mobilités touristiques décarbonées	4
II. EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES LOCALES	5
A. Priorité 2.1 : Nouveaux modèles de dynamiques économiques locales	5
B. Priorité 2.2 : Transformation des stations de montagne, du littoral et thermales en destinations 4 saisons	6
C. Priorité 2.3 : Projets de territoires touristiques plus inclusifs et plus durables.....	7
III. ACCÉLÉRER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES, DES PRODUITS ET DES DESTINATIONS	8
A. Priorité 3.1 : Vacances et loisirs pour toutes et tous.....	8
B. Priorité 3.2 : Découverte d'entreprises, des savoir-faire et des terroirs.....	9
C. Priorité 3.4 : Mise en tourisme des atouts sportifs de l'Occitanie	9
D. Priorité 3.5 : Une stratégie de marketing touristique partagée.....	9
IV. FAIRE ENSEMBLE ET CONFORTER UNE GOUVERNANCE EFFICIENTE	10
A. Priorité 4.1 : Articulation avec les politiques touristiques infra et supra régionales.....	10
B. Priorité 4.3 : Le Parlement de la Montagne et le Parlement de la Mer.....	10
C. Priorité 4.5 : Connaissance d'adaptations des enjeux du changement climatique et évaluation du tourisme durable.....	10
D. Priorité 4.7 : Des dispositifs engagés, simplifiés, lisibles	11
CONCLUSION	13
LISTE DES ABRÉVIATIONS	17

INTRODUCTION

Aux termes d'une large concertation réalisée sur l'ensemble de l'Occitanie, le 25 novembre 2022, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée soumettra au vote de son Assemblée, la nouvelle « Stratégie régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique » (SRESTE) couvrant la période 2022-2028.

Démarche globale en matière de recherche et d'enseignement supérieur, de développement économique, d'innovation, d'internationalisation, d'orientation, de formation professionnelle, de tourisme et d'agriculture, la SRESTE est constituée de 4 piliers :

- Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) ;
- Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;
- Le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) ;
- Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL).

Fondée sur les principes du Pacte Vert pour l'Occitanie adopté en novembre 2020, la SRESTE décline au travers de ces 4 piliers, les enjeux suivants :

- Accroître la souveraineté industrielle, énergétique et alimentaire de l'Occitanie ;
- Accélérer la transformation du modèle économique régional et préparer les compétences de demain ;
- Faire de l'Occitanie une des premières régions scientifiques et technologiques d'Europe et renforcer son rayonnement par la force de l'innovation ;
- Offrir à tous (femmes, hommes, territoires) les conditions de la réussite et lever les freins à l'emploi.

Saisi par le Conseil régional pour émettre un Avis sur cette stratégie, le présent document :

- se veut complémentaire à la contribution sur le SRDEII et le SRDTL approuvée par le Bureau du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée le 27 avril 2022 et adressée à la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée ;
- est basé sur le document « Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022- 2028 » transmis au CESER par l'institution régionale le 18 octobre 2022, dont il reprend l'architecture.

Le SRDTL permet de définir le positionnement de la Région en complémentarité des politiques touristiques des partenaires et acteurs du tourisme agissant sur le territoire de la région Occitanie. Il reflète la vision de l'institution régionale pour un tourisme durable sur l'ensemble du territoire de l'Occitanie et son accompagnement des transformations et des transitions de ces activités qui constituent le deuxième pôle économique régional.

4 priorités sont affirmées par la Région en faveur du développement du tourisme et des loisirs pour répondre et anticiper les enjeux des 6 prochaines années :

- Accompagner la transition écologique, sociale et numérique des entreprises et des territoires touristiques ;
- Expérimenter de nouvelles dynamiques économiques locales ;
- Renforcer l'attractivité des territoires, des produits et des destinations ;
- Faire ensemble et conforter une gouvernance efficiente.

Ces enjeux sont déclinés en 22 priorités que développent 52 actions.

Focus Tourisme Littoral

Le SRDTL 2022-2028 fait mention à plusieurs reprises des caractéristiques que propose le tourisme littoral. Au cours de son analyse de ce futur schéma régional, le CESER Occitanie soulignera, précisera et complétera, lorsque nécessaire, les enjeux de ce secteur spécifique.

En effet, avec 26 921 établissements touristiques sur le littoral, près de 32 000 emplois (25 % de l'emploi touristique régional) et un chiffre d'affaires de près de 6 Md € soit près de 40 % du CA du tourisme de toute l'Occitanie (*Source : Étude sur le Poids de l'économie littorale et maritime et les perspectives de croissance bleue – Edater 2019*), le tourisme littoral occupe une place majeure dans cette filière.

Les éléments de diagnostic n'évoquent que très marginalement la part de la plaisance (nombre de ports de plaisance) sans évoquer les emplois liés à cette activité. Or le nautisme, notamment la gestion des ports de plaisance (capitaineries des ports) et les sports et loisirs nautiques (location de bateaux, paddle...) représentent plus de 1 000 emplois et un CA d'environ 250 M €. L'Occitanie recèle des ports de plaisance majeurs à l'échelle européenne, Port-Camargue est par exemple le premier port d'Europe en nombre d'anneaux.

Les 25 ports de plaisance maritimes représentent par ailleurs des points d'attractivité touristiques essentiels sur l'ensemble du littoral. Leur rôle structurant en termes d'équipements touristiques est également majeur.

Le tourisme représente de loin le premier secteur économique au sein de l'économie bleue en Occitanie :

- 5,9 Md € de CA générés par le tourisme sur les 8 Md de l'ensemble de l'économie bleue (73 %)
- 32 000 emplois sur les 40 000 de l'ensemble de l'économie bleue (71 %).

Le CESER souhaite que les ports de plaisance et les activités nautiques soient davantage pris en compte dans le SRDTL étant donné leur poids économique ainsi que le rôle de point de polarité touristique pour les ports.

I. ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, SOCIALE ET NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES ET DES TERRITOIRES TOURISTIQUES

Contribution du CESER sur le SRDTL - avril 2022 : Soutenir la filière Tourisme et Loisirs

Comme dans bien d'autres secteurs, la crise sanitaire a aggravé la désaffection pour les métiers du tourisme. La filière peine à recruter et à fidéliser ses employés. Nombre d'employés se sont tournés vers d'autres métiers, plus sécurisants par une offre de contrat à durée indéterminée, de meilleures conditions d'accueil...

Le CESER encourage la Région à impliquer l'ensemble des acteurs de la filière et des acteurs de l'entreprise, à savoir les employeurs et les représentants des salariés, ces derniers étant peu consultés. Le CESER encourage également la Région à développer des actions en faveur des professions du tourisme. Cela passe, entre autres, par l'accompagnement au recrutement, la mise en place de formations en adéquation avec la volonté d'un tourisme « 4 saisons », mais aussi par le soutien à l'amélioration du cadre de vie des saisonniers.

Cela peut être dans du soutien direct aux entreprises touristiques pour l'amélioration des logements destinés à leurs salariés. Favoriser et soutenir l'implantation de Maisons des Saisonniers (au sein des Maisons de Ma Région) dans chaque territoire, en partenariat avec les collectivités locales et territoriales, en y ajoutant la dimension logement, pourraient également faciliter les recrutements. Dans le cadre des actions en faveur du recrutement, il apparaît nécessaire de lier les actions votées dans le « Pacte pour l'Embauche » avec le SRDTL.

A. Priorité 1.1 : Meilleures conditions d'emplois et de vie des saisonniers et des saisonnières

Le CESER approuve la mise en exergue de l'importance de l'emploi saisonnier sans écartier les freins à l'embauche qui bloquent l'accès à emploi : coût très élevé du logement dans les stations, et inadéquation de l'offre des mobilités domicile travail.

Le CESER encourage la Région à déployer des Maisons des Saisonniers ou des Saisonnalités dans chaque territoire en coopération avec les collectivités locales et territoriales. Ces Maisons seraient le point d'entrée multiservices des saisonniers et des entreprises ayant recours aux saisonniers, y compris ceux hors du champ touristique. Pouvant être adossées aux Maisons France Service, elles apporteraient les réponses à toutes les questions auxquelles sont confrontés employés et employeurs (accès aux droits, emploi, logement, santé, droit du travail), faciliteraient l'installation des saisonniers... Ces guichets uniques pourraient être un atout régional pour l'emploi saisonnier.

Action 1 : Soutenir l'investissement en faveur des logements saisonniers

Le CESER se satisfait que la première action consacrée aux saisonniers concerne le logement sur place, premier blocage à l'accès à l'emploi sur le littoral. À l'image de ce qui se passe dans certains pays (Autriche notamment), l'attribution des aides de la Région aux opérateurs des hébergements touristiques devra être conditionnée à la mise à disposition de logements décents, dont un pourcentage de logements accessibles, pour les saisonniers.

Action 3 : Améliorer le quotidien des saisonniers (transport, loisirs)

Action 12 : Développer des offres de services sur le tourisme et les mobilités

Le CESER propose de compléter ces mesures avec une mention spécifique au déplacement de et vers les communes du rétro-littoral notamment. Les déplacements des saisonniers, souvent en horaires décalés entre le lieu de travail et le lieu de résidence constituent une difficulté récurrente. Il convient d'en saisir sans attendre les acteurs concernés afin d'examiner la mise en place de solutions pertinentes de mobilité adaptées à ces contraintes et au budget des saisonniers.

B. Priorité 1.2 : Attractivité des emplois dans les filières en tension

Action 4 : Expérimenter et valoriser la mise en place de groupements d'employeurs

(saisonniers et métiers en tension)

Le CESER salue la volonté régionale d'expérimenter et de valoriser la mise en place de groupements d'employeurs. En matière d'innovation, les conseils régionaux doivent accompagner le développement de groupements d'employeurs dans le secteur tourisme en lien avec les Maisons des saisonniers. Dans ce cadre, **une réflexion doit être poursuivie avec les partenaires sociaux et l'État (avec l'appui du CESE) pour encourager, auprès des entreprises touristiques, la promotion des Contrats à durée indéterminée saisonniers (CDI saisonniers).**

En effet, ce type de contrat pourrait être un facteur de fidélisation et de valorisation des travailleurs saisonniers en offrant un emploi durable, garantissant un nombre d'heures et une période d'activité aux salariés. Une structure intermédiaire pourrait être chargée de coordonner les différentes demandes des entreprises et de proposer des contrats cohérents. Les périodes creuses pourraient être consacrées à la formation pour permettre la montée en compétence des saisonniers et la montée en gamme des services réclamés par la clientèle. La fidélisation des travailleurs saisonniers, sur les territoires d'Occitanie, est également un facteur pour favoriser l'allongement de la saison touristique, et faciliter les recrutements.

C. Priorité 1.4 : Transformation énergétique, environnementale et numérique

Action 11 : Accompagner les projets de transition des maîtres d'ouvrage publics

(Offre en ingénierie, dispositifs dédiés)

L'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans les projets de transition est un sujet majeur. **Le CESER insiste pour que des critères d'éco-conditionnalité importants soient intégrés aux différents dispositifs,** notamment l'utilisation de matériaux biosourcés, la dés-imperméabilisation des sols, la création d'îlots de fraîcheur, l'usage économe de l'eau y compris l'utilisation de l'eau brute, économie du foncier, la mise en œuvre de solutions de renaturation...

D. Priorité 1.5 : Mobilités touristiques décarbonées

Contribution CESER - avril 2022 : Poursuivre et accentuer le développement des infrastructures de transport et de mobilité dans les territoires

Enfin, la poursuite du développement des infrastructures de transport et de la mobilité est un enjeu capital pour un tourisme privé, d'affaires et événementiel sur l'ensemble du territoire d'Occitanie.

Action 12 : Développer des offres de services sur le tourisme et les mobilités

(Maison du tourisme et des mobilités, appel à manifestations d'intérêt en lien avec le projet « Cycling Hub »)

Nonobstant la création de réseaux de transports reliant littoral et rétro-littoral afin de favoriser le développement des possibilités d'accueil (hébergement) déjà citées, **le CESER propose que les gares TGV et les aéroports soient systématiquement reliés aux réseaux de transport en commun locaux pour permettre l'accessibilité du littoral et autres lieux touristiques en toutes saisons sans usage de la voiture individuelle.** La création d'une offre multimodale au sein de parcours touristiques incluant divers modes de transport pourrait également être développée (bateau/bus/train/vélo par exemple).

II. EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES LOCALES

Contribution CESER - avril 2022 : Inciter au développement d'initiatives culturelles et événementielles dans les territoires

En lien avec les précédents axes, l'offre culturelle et événementielle régionale doit être étoffée et ne pas être centrée sur quelques mois de l'année. L'enjeu est de faire de chaque territoire, une force d'animation qui prend appui sur les richesses, les forces et les services de proximité du territoire.

Par exemple : les anciennes boutiques des cœurs de villes ou des ruelles des beaux villages, très vivantes uniquement en saison avec de l'artisanat d'art et des gastronomies localement attachées à leur terroir ou à leur folklore, pourraient devenir progressivement des lieux de résidence à l'année (les anciennes boutiques ont un côté atelier et un côté vitrine + une Web boutique...). Ce serait une belle vitrine des métiers pour la jeunesse.

Le CESER engage la Région à inciter au développement d'initiatives culturelles et événementielles qui stimulent une dynamique locale en dehors des calendriers habituels, ou en liens avec des manifestations de type salons, foires ou grands événements pour favoriser la venue de touristes tout au long de l'année et l'allongement des séjours.

A. Priorité 2.1 : Nouveaux modèles de dynamiques économiques locales

Action 17 : Expérimentation de Territoires de projet d'économie locale

Le SRDTL ne mentionne pas l'activité de l'accueil de croisières qui bénéficie d'un important potentiel de développement en Occitanie. L'accueil de bateaux de croisière dans le port de Sète et de Port-Vendres notamment, engendre des visites à l'intérieur des terres : Cité de Carcassonne, domaines viticoles... Par ailleurs, le lien avec les territoires d'Occitanie pourrait être renforcé par le développement d'approvisionnements locaux permettant de valoriser les productions locales.

Le CESER recommande d'inscrire le développement de l'activité croisière (hors bateaux surdimensionnés ressemblants à de véritables villes flottantes) et le renforcement des liens entre les opérateurs de croisières et les sites d'Occitanie (au premier rang les sites UNESCO et les Grands Sites d'Occitanie) dans le SRDTL.

Comme exprimé dans son Avis « **POUR UNE ÉCONOMIE BLEUE SOUTENABLE EN OCCITANIE – Partie 1 : ports de commerce, construction navale, pêche et conchyliculture, énergie éolienne en mer** » voté le 19 avril 2022²⁰, le CESER réaffirme que cette activité doit rester écoresponsable et être accompagnée, notamment sur la réduction des impacts environnementaux et des besoins énergétiques (mise en place de ponton flottant, traitement des déchets et des eaux usées, sensibilisation des passagers sur le respect des sites...).

Le CESER encourage la Région Occitanie à poursuivre la promotion de l'agri-agrotourisme, qui permet la rencontre entre les acteurs de la production, de la transformation et les consommateurs. Ces échanges contribuent au dialogue, à la visibilité et à la promotion des filières agroalimentaires régionales de qualité.

Action 18 : Accompagner le développement de projets répondant à des enjeux de proximité locale

Le CESER Occitanie encourage la Région à poursuivre sa politique de développement et d'accompagnement des circuits-courts et des magasins de producteurs et de soutenir les acteurs qui réinventent les circuits de transformation et de mise en marché.

²⁰ <https://www.ceser-occitanie.fr/publications/avis-pour-une-economie-bleue-soutenable-en-occitanie-partie-1-ports-de-commerce-construction-navale-peche-et-conchyliculture-energie-eolienne-en-mer/>

B. Priorité 2.2 : Transformation des stations de montagne, du littoral et thermales en destinations 4 saisons

Contribution CESER - avril 2022 : Accompagner la « désaisonnalisation » en région

Le CESER se réjouit de la volonté régionale de développer la « désaisonnalisation » de l'offre touristique au travers du concept d'un tourisme « 4 saisons ». La transversalité est une des clés de succès du tourisme « 4 saisons ».

Construire un tourisme de territoire autour des 4 saisons, partir des produits et des atouts en mobilisant toutes les composantes économiques, confortera l'ensemble de l'activité économique de chaque territoire d'Occitanie et développera des emplois pérennes. Le CESER encourage la Région à soutenir ce type de projets structurants et transversaux, et également des investissements d'infrastructures d'accueil des touristes.

Le CESER salue la démarche déjà engagée par la Région sur le fléchage des aides régionales pour les équipements et aménagements touristiques vers des projets de transformation et de diversification des activités. Il l'encourage à poursuivre dans cette voie en développant des outils de soutien spécifiquement dédiés au tourisme « 4 saisons ».

Action 19 : Accompagner la mutation des stations de montagne (plan montagne) et du littoral (PL21²¹)

Cette action évoque l'adaptation au changement climatique sans citer la question centrale de l'évolution du trait de côte qui aurait toute sa place à la priorité 1.4 « Transformation énergétique, environnementale et numérique » du Défi 1 : Accompagner.

Cet axe du SRDTL ignore en effet le sujet de l'évolution du trait de côte et du risque de submersion marine qui impacte l'avenir des activités du littoral. L'ensemble des scénarios à 20, 40 ou 100 ans montre une élévation sensible du niveau de la mer impactant fortement le littoral Occitan. Ce phénomène est déjà engagé et certaines parties du littoral ont d'ores et déjà significativement évolué, plusieurs plages ayant très fortement reculé. L'immense majorité des activités touristiques du littoral sont situées très près de la mer et seront donc impactées à moyen ou long terme (hôtellerie de plein air...).

Le Plan littoral 21, plusieurs fois évoqué comme financeur de projets touristiques sur le littoral, intervient ponctuellement sur des études et expérimentations relatives à ce sujet. Par ailleurs d'autres acteurs, notamment l'Établissement public foncier Occitanie, sont engagés dans des études ou actions sur ce sujet sans que le financement de la recomposition spatiale soit à ce jour prévu.

Le CESER déplore vivement que le SRDTL ne propose pas la mise en œuvre d'une stratégie globale, basée sur une gouvernance appropriée, et assortie de moyens substantiels, traitant des enjeux de l'évolution du trait de côte et du risque de submersion marine pour les activités touristiques du littoral. Le CESER rappelle à cet effet qu'il a émis des préconisations dans son Avis « Les effets du changement climatique sur le littoral d'Occitanie » voté le 12 novembre 2019.²²

Cette future stratégie globale entre pleinement dans l'Objectif du Développement Durable (ODD) de l'ONU n°13 : *Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.*

Par ailleurs, le CESER approuve la mise en œuvre d'actions visant à l'évolution des stations littorales afin de mieux correspondre aux attentes des clientèles et d'améliorer leur profil énergétique (isolation...).

L'accompagnement proposé par la Région devra inclure des incitations à une requalification des logements touristiques du littoral, notamment sur le plan thermique ce qui contribuerait également à l'allongement de la saison.

²¹ Plan Littoral 21 : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/Actualites/Signature-de-la-convention-plan-Littoral-21-pour-2021-2027>

²² <https://www.ceser-occitanie.fr/publications/https-www-ceser-occitanie-fr-wp-content-uploads-2020-06-avis-les-effets-du-changement-climatique-sur-le-littoral-occitanie-pdf/>

Le volet adaptation au changement climatique devra être au cœur de ces actions, incluant notamment la problématique de l'évolution du trait de côte. L'investissement dans des infrastructures fragilisées par la montée des eaux à moyen terme devra systématiquement être interrogé au regard des connaissances scientifiques les plus récentes.

De plus, la transformation croissante de résidences touristiques en résidences principales constatée dans de nombreuses stations doit être prise en compte dans toute réflexion portant sur l'aménagement des dites stations.

C. Priorité 2.3 : Projets de territoires touristiques plus inclusifs et plus durables

Contribution CESER - avril 2022 : Le CESER préconise de mettre en place des actions visant à l'amélioration du standard d'accueil dans notre Région. À destination de l'ensemble des citoyens d'Occitanie, ces actions de communication favoriseraient une culture commune régionale pour faire de l'Occitanie une « Terre d'accueil et de sourires ». Des Appels à projets, où les structures culturelles de l'ESS auraient une place privilégiée, pourraient être mis en place pour développer ces actions.

III. ACCÉLÉRER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES, DES PRODUITS ET DES DESTINATIONS

Le CESER se réjouit de la volonté régionale d'amplifier l'attractivité du tourisme régional.

La mise en valeur des savoir-faire, des territoires, des produits locaux, alliée au développement d'initiatives locales en dehors des calendriers habituels est à encourager pour un tourisme tout au long de l'année porteur d'emplois et d'activités économiques pérennes. Cela devra se traduire dans la stratégie de marketing et de communication pluriannuelle envisagée par la Région.

L'attractivité de la « destination Occitanie » est également à développer au sein même de la région, à destination des habitants de l'Occitanie, qui en sont à la fois consommateurs et prescripteurs.

A. Priorité 3.1 : Vacances et loisirs pour toutes et tous

Action 27 : Accompagner les projets de transformation des maîtres d'ouvrage publics œuvrant dans le tourisme pour tous

Action 28 : Accompagner les départs en vacances et le développement de classes de découverte

Le CESER salue la volonté d'accompagner et de développer les vacances pour tous, classes vertes, classes de découverte...

Les Fédérations de jeunesse et d'éducation populaire sont des acteurs incontournables des départs en classe de découverte. Ces départs ont lieu tout au long de l'année hors vacances scolaires, assurant ainsi le maintien de l'emploi dans les structures d'accueil, le lissage et l'amortissement des charges de ces dernières tout au long de l'année. **Le CESER encourage la Région à reconnaître, mettre en avant et valoriser le rôle de ces structures, tout comme celui primordial des Caisses d'allocations familiales (CAF) pour ce qui concerne l'aide au départ pendant les vacances scolaires.**

Dans le cadre de ces actions, **le CESER propose que la Région aide les structures d'accueil et d'hébergement dans le maintien de la qualité de leur patrimoine** (mise aux normes, rénovation, accompagnement par des C.P.O. - Conventions pluriannuelles d'objectifs -).

Au vu des enjeux sur l'emploi, le tourisme local, l'éducation à la citoyenneté, **le CESER suggère que la Région étudie la possibilité de créer une aide au départ en classe de découverte par enfant versée aux fédérations et directement déductible du coût séjour par enfant et valorisé comme tel au niveau des familles.**

Il est également important, pour maximiser les effets de cet accompagnement que les universités de l'Éducation soient interpellées afin que la culture « classe de découverte » devienne partie intégrante de la formation des enseignants au travers de modules découvertes organisés en partenariat avec les acteurs du tourisme en région et les Fédérations de jeunesse et d'éducation populaire. En effet, ceci favoriserait grandement les départs en classes de découvertes, les nouveaux enseignants étant sensibilisés aux vertus de ces actions.

Par ailleurs, **le CESER souhaite que les activités nautiques et de découverte de la mer et du littoral puissent être encouragées permettant ainsi d'une part de soutenir l'activité hors saison estivale des centres de loisirs et autres hébergements de groupe ainsi que des prestataires (clubs de voile, plongée...), et d'autre part de développer l'appartenance au littoral et à la mer de tous les enfants d'Occitanie.**

Le développement des sections sport-études liées aux sports nautiques dans les lycées et les collèges devra également être encouragé afin de faciliter l'émergence d'une génération de sportifs de haut niveau « *made in Occitanie* ».

Le CESER se félicite de la volonté régionale de soutenir la création et le développement d'activités de sport et santé de proximité. Une action spécifique aurait pu être envisagée. Le CESER encourage la Région à communiquer largement, en collaboration avec les parties prenantes, sur ces parcours de sport-santé-nature de proximité.

B. Priorité 3.2 : Découverte d'entreprises, des savoir-faire et des terroirs

Afin de maximiser l'impact de ces différentes actions auprès d'une clientèle internationale, et celles visant à l'attractivité touristique de l'Occitanie, il conviendra de veiller à la déclinaison des outils de communication en langues étrangères, en langue des signes française (LSF), langue parlée complétée (LPC), en facile à lire et à comprendre (FALC).

C. Priorité 3.4 : Mise en tourisme des atouts sportifs de l'Occitanie

Action 36 : Créer un club des organisateurs d'événements sportifs

Action 37 : Développer un packaging « accueil événements sportifs et délégations »

Les retombées économiques et le gain de notoriété apportés par les événements sportifs majeurs sont considérables. Le mondial du vent, à Leucate-La Franqui, rassemble 27 000 visiteurs, les compétitions de voile organisées par la FFV comptent souvent 400 compétiteurs, les 7 championnats de France Organisés en 2022 en Occitanie ont rassemblé plus de 5300 compétiteurs et autant de bénévoles. **Le CESER souhaite que les événements sportifs liés aux activités et sports nautiques mer et rivière, et autres soient pris en compte dans les actions de la Région, d'autant plus qu'ils contribuent largement à l'allongement de la saison et à la vie des stations littorales, de montagne et autres destinations hors saison.** Par ailleurs, région rugbystique d'excellence, l'Occitanie doit également être présente dans les temps forts de cette discipline et développer une offre d'accueil ciblée.

Au-delà des événements sportifs, il convient de poursuivre le soutien et favoriser le développement des grandes manifestations (Escale à Sète, Saint Louis, Village de Noël Barcarès...) qui attirent un tourisme de masse, fidèle à ces grands événements qui apportent de très importantes recettes aux économies locales (restaurants, hôtels, commerces...). **Les grandes manifestations culturelles font, au même titre que les grandes manifestations sportives, partie intégrante de l'économie touristique, et littorale notamment.**

Action 39 : Évaluer le poids touristique de la filière Sport

Le CESER souhaite que les activités et sports nautiques soient intégrés dans leur totalité à l'étude du poids de la filière Sport (voile, kayak, plongée...).

D. Priorité 3.5 : Une stratégie de marketing touristique partagée

Le CESER préconise de prévoir un plan de communication dédié à la filière touristique rurale, incitant les touristes à voyager dans les territoires ruraux d'Occitanie.

Dans le cadre d'une politique cohérente du tourisme, le CESER souhaite que le tourisme rural soit intégré et obtienne plus de visibilité, dans le cadre du portail touristique du Comité régional du tourisme et des loisirs (CRTL).

IV. FAIRE ENSEMBLE ET CONFORTER UNE GOUVERNANCE EFFICIENTE

Contribution CESER - avril 2022 : Coordonner les parties prenantes de la filière

De plus, bien que la compétence « Tourisme » soit une compétence partagée, la coordination des parties prenantes du tourisme et des loisirs (professionnels du tourisme et des loisirs et collectivités) au niveau régional semble être le bon échelon pour accentuer la mise en réseau des acteurs sur le territoire, le partage de bonnes pratiques et le développement d'actions et d'outils communs.

A. Priorité 4.1 : Articulation avec les politiques touristiques infra et supra régionales

Action 44 : Mise en place et animation des conventions Région-Départements

(Comité de suivi annuel, réseau de techniciens)

La question de la gouvernance dans le domaine du tourisme est centrale. Les initiatives menées localement qui favorisent la coopération entre les collectivités, l'État et les opérateurs privés sont à encourager ou inciter. L'élaboration et la conduite de stratégies touristiques globales incluant, promotion, labellisation, formation des professionnels à l'échelle de bassins touristiques cohérents est à encourager systématiquement. **Le Comité régional du tourisme et des loisirs doit jouer un rôle central de chef de file afin de coordonner toutes les actions touristiques à l'échelle de la région.**

B. Priorité 4.3 : Le Parlement de la Montagne et le Parlement de la Mer

Selon le CESER, il serait plus pertinent de travailler les approches climatiques par massif, les prospections et approches scientifique étant déjà réalisées à cette échelle. Le CESER émet cependant des réserves face à la multiplication des instances représentatives des thématiques sur la montagne, qui risquent d'ajouter à la confusion entre acteurs.

C. Priorité 4.5 : Connaissance d'adaptations des enjeux du changement climatique et évaluation du tourisme durable

Action 50 : Connaissance des impacts du changement climatique sur les activités touristiques et les filières

Le sujet de l'amélioration de la connaissance des impacts du changement climatique et de l'adaptation de l'activité touristique à ce dernier doit conditionner une large part de la stratégie touristique et des investissements à prioriser. **Le CESER regrette que ce sujet soit traité de manière annexe dans le SRDTL et non comme LA condition de l'avenir du développement futur du tourisme littoral.**

La question de la pollution du littoral, notamment par les déchets plastiques n'est pas évoquée. Or, celle-ci peut fortement nuire à son attractivité touristique ainsi qu'à la qualité des activités pratiquées (plongée...). **La promotion de la mise en place d'un observatoire des pollutions, mesure inscrite dans les conclusions du colloque « Sauvons la Méditerranée » porté par le CESER Occitanie le 29 septembre 2022, permettrait de conforter une dynamique engagée entre les 8 Conseils économiques et sociaux (CES) de l'Arc méditerranéen.**

Concurrence des usages en mer

Il n'est pas fait état d'une stratégie globale de planification des activités en mer. Or les pressions se multiplient (pêche, énergies renouvelables, commerce maritime, activités de loisirs et touristiques).

En matière de tourisme les usages évoluent rapidement (projet d'îles de loisirs, jet-ski, sous-marins de loisirs...) engendrant une concurrence entre les usages. Le caractère « fini » de la mer et du littoral ne permettra pas un développement infini du tourisme sur le modèle actuel.

La mise en œuvre d'une planification spatiale maritime ne relève naturellement pas du SRDTL, mais cela pourrait être cité comme un objectif à atteindre collectivement, État, Région et collectivités locales.

D. Priorité 4.7 : Des dispositifs engagés, simplifiés, lisibles

Le CESER salue la volonté de la Région de lier l'ensemble de ses dispositifs aux différents schémas qui composent la SRESTE, pour une meilleure lisibilité de ses actions et un souci de simplification.

Le CESER approuve le renforcement de la conditionnalité des aides orientée sur la réalisation des objectifs du Pacte Vert pour l'Occitanie et l'affirmation de la volonté régionale d'engager contractuellement les bénéficiaires dans la réussite de la transformation de l'économie régionale pour une Occitanie créatrice d'emplois, avec un avenir soutenable et durable.

Cependant, le CESER rappelle que l'analyse des projets soumis devra également prendre en compte les impacts des crises économiques et énergétiques actuelles et potentiellement futures, afin de ne pas détruire, mais consolider les entreprises et les activités touristiques et les accompagner dans leurs mutations.

Le CESER encourage la Région à se doter de la possibilité de pouvoir évaluer les impacts et résultats de ce futur SRDTL à mi-parcours, et, de pouvoir mettre en œuvre, le cas échéant, des actions correctives, et/ou complémentaires, en fonction du contexte et des évolutions socio-économiques et environnementales.

CONCLUSION

Cet Avis du CESER Occitanie comporte plusieurs remarques sur le SRDTL, qui sont de nature à enrichir les mesures proposées par le Conseil régional pour les 6 années à venir.

Insistons néanmoins sur l'accompagnement des travailleurs saisonniers, et la réflexion nationale sur la promotion d'un CDI saisonnier qui pourrait être mise en œuvre.

D'autre part, il nous semble prioritaire d'accompagner les acteurs du tourisme sur les enjeux climatiques, que cela soit sur l'évolution du trait de côte, sur les conséquences de la pollution de la mer Méditerranée sur l'attractivité de notre littoral ou encore sur le devenir des stations de montagne.

Par ailleurs, si on peut se réjouir que la France accueille les jeux olympiques en 2024, il est dommageable de constater que notre région n'organisera aucune discipline. La Région devrait se positionner sur des événements sportifs de cette envergure, qui sont autant de facteurs d'attractivité et de développement économique pour l'Occitanie.

Enfin, il devient essentiel et urgent d'anticiper les risques (économiques, changement climatique, sanitaires...), qui affectent l'avenir des activités touristiques, afin de préserver les ressources économiques qui en découlent.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CDI	Contrat à durée indéterminée
CES	Conseil économique et social
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CPO	Conventions pluriannuelles d'objectifs
CPRDFOP	Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles
CRTL	Comité régional du tourisme et des loisirs
EDATER	Société de conseil spécialisée en stratégie, pilotage et évaluation des politiques publiques
FALC	Facile à lire et à comprendre
FFV	Fédération française de voile
LCP	Langue parlée complétée
LSF	Langue des signes française
ODD	Objectif du développement durable
ONU	Organisation des Nations unies
PL21	Plan Littoral 21
SRDEII	Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
SRDTL	Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs
SRESRI	Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
SRESTE	Stratégie régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

EXPLICATIONS DE VOTE SUR L'ENSEMBLE DES QUATRE SCHÉMAS

EXPLICATIONS DE VOTE SUR L'ENSEMBLE DES QUATRE SCHÉMAS

1^{er} COLLÈGE

M. Pierre DELPEYROUX pour le 1^{er} collège

2^e COLLÈGE

Mme Martine PEDULLA pour les groupes CGT, Solidaires et FSU

Mme Myriam GONZATO pour le Comité régional CGT-FO

3^e COLLÈGE

Mme Odile MAURIN pour le Comité d'Entente Régional Occitanie des associations
représentatives des personnes handicapées et leurs proches

Avis adoptés

Intervention de Monsieur Pierre DELPEYROUX

Pour le 1^{er} Collège

Madame la Présidente du Conseil régional,
Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Président,
Mes Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Les trois documents (CPRDFOP, SRESRI et SRDEII) transmis par le Conseil régional pour avis de notre assemblée ne représentent pas moins de 219 pages, pour expliquer et justifier 123 actions, lesquelles seront menées, initiées ou suivies par une centaines d'agences, commissions, dispositifs, plateformes, comités ou conseils...

À première vue, on est tenté, avouons-le, de regretter ce qui peut être perçu comme une contribution supplémentaire à la complexité déjà remarquable de notre millefeuille administratif.

Mais ce serait oublier la diversité de notre Occitanie, à la fois plaines, montagnes et mer, métropoles et villages, agriculture et industrie spatiale. Et sa dimension de plus de 72 000 km², soit environ le double de la superficie moyenne des 13 régions de métropole, et la deuxième des dites 13 régions.

Pour soutenir et coordonner les politiques publiques de développement économique, élaborer et conduire une stratégie régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche, et tenir la place qui lui est confiée par la loi, aux côtés de l'État et des partenaires sociaux, dans l'organisation de la formation professionnelle et de l'orientation, notre Région est conduite à être suffisamment créative pour mettre en place tous les dispositifs nécessaires.

Une telle diversité a d'ailleurs été rendue encore plus indispensable par la gestion de la récente situation sanitaire, et la conjonction des crises énergétique et militaire, que nous connaissons maintenant.

Notons également que l'engagement de la Région Occitanie auprès des entreprises a joué un rôle important dans leur résistance aux effets de la gestion de la crise Covid et il convient de le saluer.

Et il n'est pas interdit de penser qu'elle souligne également le dynamisme et l'agilité de la Région, malgré une période peu commune, et peu commode.

Mais ceci demandera sans doute un effort de pédagogie pour :

- d'une part, déterminer des priorités parmi l'ensemble des actions envisagées. Et ceci pour mieux mobiliser les acteurs et partenaires sur des axes fondamentaux, même si aucune de ces 123 actions ne semble être fondamentalement critiquable en elle-même (comme les Avis qui seront proposés dans chacun de ces trois domaines vont probablement le montrer tout à l'heure en détail) ;
- d'autre part, expliciter les structures ou dispositifs activés ou mis en place pour que les entreprises, les demandeurs d'emploi, les étudiants, les investisseurs et, plus largement, les citoyens d'Occitanie ne soient pas perdus par des sigles ou des acronymes qui pourraient brouiller, plus que décrire, une organisation dynamique de l'action publique.

Quelques-unes de ces 219 pages nous rappellent (ou nous apprennent) que l'Enseignement supérieur en Occitanie se situe au 3^e rang national en termes d'effectifs étudiants :

- 270 400 étudiants qui représentent 9,1 % des étudiants français, des effectifs en constante augmentation (+ 20 % en dix ans) ;
- un appareil de formation dense et complet : 8 Universités, 31 écoles d'ingénieurs et écoles supérieures ;
- un important maillage territorial : 2 Métropoles qui concentrent 80 % des étudiants, mais aussi 18 VUE (Villes Universitaires d'Équilibre) et une soixantaine d'autres sites proposant des formations post-bac (BTS/BTSA, CPGE, Formations sanitaires et sociales...) ;
- 31 % de la population d'Occitanie diplômée de l'Enseignement supérieur (soit un peu au-dessus de la moyenne nationale de 30,7 %) ;
- région la plus attractive de France pour les moins de 20 ans : 46,6 % des étudiants ne sont pas issus d'Occitanie ;
- 10,5 % d'étudiants internationaux : 3^e région de France qui accueille le plus grand nombre d'étudiants étrangers, ce qui est en cohérence avec son classement en matière d'effectifs dans l'enseignement supérieur. Rappelons que l'Académie de Toulouse a longtemps été la première de province : peut-être là un challenge pour l'Occitanie...

On apprend aussi que notre région se classe au 1^{er} rang national en volume de dépenses de R&D rapportées au PIB, soit 3,5 % du PIB consacré à la R&D (et que la R&D privée représente 60 % du volume total des dépenses et 2,1 % du PIB, ce qui est particulièrement remarquable).

On saluera donc le projet de développer largement (et pas seulement en direction des jeunes) des actions de CSTI : Culture Scientifique, Technique et Industrielle. Même si l'on peut s'étonner que le domaine « Économique », plus large que la seule industrie, ne soit pas mentionné.

Espérons donc que le futur permettra des actions de CSTIE : Culture Scientifique, Technique, Industrielle ET Économique, pour un dialogue constructif plus large avec l'ensemble du monde des entreprises.

Car une meilleure connaissance de l'économie et de ses principes ne pourra que favoriser de bonnes relations entre le monde économique, le monde social, les citoyens et tous leurs représentants.

Quelques remarques cependant sur des absences qui ne manquent pas d'étonner un lecteur avisé dans le domaine de l'enseignement supérieur :

- 1 - Si le Code de l'Éducation, dans son Livre VII traite de l'enseignement supérieur (principalement celui avec recherche, donc universités et grandes écoles), le Livre IV du même Code de l'Éducation s'intéresse quant à lui à l'enseignement technique ou professionnalisant, c'est-à-dire entre autres les BTS, ou les Licences Professionnelles.

Mais aussi la multitude des titres et certifications enregistrés au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) qui permettent désormais à des centaines de milliers de jeunes chaque année d'entreprendre des études, sous statut d'étudiant ou en apprentissage, qui les conduiront très majoritairement vers les emplois que les entreprises proposent.

S'agissant d'enseignement technique supérieur et d'apprentis, désormais légalement dotés du statut étudiant, ces jeunes et leurs écoles (quel qu'en puisse être le statut) ont toute leur place dans des dispositifs qui concernent l'enseignement supérieur, sans aucune sorte de restriction.

En Occitanie, ce sont environ 25 % des jeunes qui sont concernés, ce qui n'est pas rien.

Cette vision « hémiplegique » de l'Enseignement supérieur peut priver une large part des apprenants de certains dispositifs mis en place par la Région, sans que l'on puisse y trouver une justification pertinente et au risque de faire perdre à la politique mise en œuvre un quart de son impact ou de son efficacité : par exemple, la mobilité internationale, l'accès à la culture ou les aides au premier équipement ou au logement...

2 - À plusieurs occasions, il est fait mention d'une nécessaire digitalisation de la formation.

Rappelons que la Région Midi-Pyrénées avait été à l'origine d'une initiative originale, il y a une vingtaine d'années, qui associait des phases de formation en mode distanciel synchrone (le formateur étant sur un site et les apprenants dans une douzaine d'autres sites répartis sur le territoire), du distanciel a-synchrone permettant de s'approprier des connaissances descriptives, et des regroupements à la « capitale régionale » pour favoriser des partages et des retours d'expérience de nature à permettre à chacun de trouver la réussite, encouragé par la « co-construction » que permettent les interactions entre membres d'une promotion.

Il serait regrettable qu'une vision excessivement « comptable » de la formation, parce que le digital est économique, vienne affaiblir des actions destinées à des publics fragiles, tout aussi éloignés de l'emploi qu'ils le sont de la formation ou des « usages » et autres « savoir-être » (souvent appelés maintenant « soft skills ») du monde professionnel et qui peineront à se les approprier dans un mode numérique.

Car ce mode peut freiner « l'infusion comportementale entre pairs » que permet davantage le mode présentiel.

Ceci, bien sûr, ne remet pas en cause la pertinence de cette modalité pédagogique, parmi d'autres, mais dont l'efficacité ne peut être considérée comme universelle et pouvant être intégralement substituée aux autres sans incidences sur la performance des actions mises en œuvre.

3 - Concernant les NEET, jeunes qui ne sont ni en formation, ni en études, ni en emploi (Not in Education, Employment, or Training), ceux-ci sont, en Occitanie, 17,7 % des jeunes de 15 à 29 ans, soit plus que le taux national de 16,2 %.

La Région Occitanie serait donc légitime à imaginer des dispositifs audacieux, complétant ceux qui sont déjà en place et qui montrent leurs limites.

Notamment en mobilisant largement tous les acteurs, publics, associatifs ou privés, pour faire naître des structures de remédiation et de transition entre l'école et l'apprentissage, ce qui permettra ensuite le passage de l'apprentissage à l'emploi, ce qui relève de l'intérêt général.

Tout comme la réforme du 5 septembre 2018, qui a ouvert l'apprentissage à tous les acteurs en permettant de passer de quelques 300 000 à plus de 700 000 apprentis, une mobilisation de toutes les énergies devrait permettre de relever le défi des NEET.

Au-delà de ces quelques remarques, ou suggestions, le 1^{er} collège émettra un avis positif sur le plan « Stratégie régionale pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation », le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles, et le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation que nous soumet le Conseil Régional.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Madame Martine PEDULLA

Pour les organisations CGT, FSU et Solidaires

Madame la Présidente de région,
Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les rapporteur-e-s,
Mesdames et Messieurs les conseiller-e-s,

Nos organisations CGT, FSU et Solidaires porte un avis favorable sur les schémas du SDREII, SRESRI et sur le SRDTL.

Concernant le schéma du CPRDFOP, nos organisations souhaitent exprimer leur désaccord par la déclaration suivante.

L'introduction de cet Avis, qui vise à un état des lieux et un diagnostic, dresse une analyse peu nuancée d'un tableau visant à articuler sens du travail, chômage, formation professionnelle et besoins économiques. Cela conduit aussi évidemment et logiquement à questionner un certain nombre de préconisations proposées.

En effet, si le taux de chômage reste élevé, si les tensions de recrutement sont présentes et si les formations ne sont pas remplies, ces 3 éléments ne sont pas liés intrinsèquement, et nos organisations tiennent à souligner le danger d'une analyse en trompe-l'œil.

Avec actuellement 1 offre d'emploi pour 13 demandeurs d'emplois, la question du chômage ne se règlera pas par une simple analyse liée aux problèmes de recrutement, pas plus que par le durcissement des conditions d'accès à l'assurance-chômage voulue par le gouvernement dès 2019.

Soulignons ainsi, que l'explication principale des tensions sur le recrutement, se trouve du côté de conditions salariales et des conditions de travail et non du côté de la formation, comme l'a confirmée une étude de la DARES parue en juin 2022 qui mettait en avant qu'« en 2019, parmi les nombreux métiers en tension » pour lesquels les employeurs faisaient état auprès de Pôle Emploi de difficultés à pourvoir les postes vacants, « un sur deux connaissait un problème d'attractivité lié aux conditions de travail ».

Il est également essentiel de rappeler que moins d'1 chômeur-se sur 2 perçoit des allocations, et que les études montrent qu'au bout de 13 mois, les chômeur-ses acceptent des emplois qui ne sont pas forcément directement liées à leurs qualifications et leur formation, et qui correspondent en plus à des conditions de rémunération dégradées par rapport à leur précédent emploi, ce qui vient contredire l'idée que « si on ne recrute pas, c'est à cause des chômeur-ses qui profitent du système », comme voudrait le faire croire certains-es.

L'Avis proposé au CESER est trop pensé à l'aune de la problématique des métiers en tension, et « des qualifications dont les territoires et les entreprises ont besoin », ce qui induit plus particulièrement une logique de formation et d'orientation adéquationniste, dont on sait en pratique qu'elle ne répond pas fondamentalement aux enjeux de demain.

La préconisation qui présente en partie « l'orientation comme voie d'émancipation personnelle » et qui affirme la volonté de « placer la personne au cœur du dispositif » se heurte aussi au pilotage très focalisé sur les « besoins » des territoires. Nous tenons à rappeler que la formation est avant tout un

corpus permettant une émancipation, avec l'obtention de qualifications pour faire reconnaître un parcours professionnel.

De ce point de vue, les formations doivent évoluer non pas dans l'intérêt particulier de quelques firmes ou branches professionnelles mais dans l'intérêt général du pays, pour faire face aux défis qui se posent à la société.

Notre proposition est d'accroître le pouvoir d'agir des salariés sur l'organisation du travail, qui est actuellement une prérogative exclusive de l'employeur.

S'il est mis en avant les métiers de demain, notamment ceux impliquant le numérique, nous tenons à alerter sur certaines dérives liées à celui-ci sur le plan de la formation : la politique de formation, avec des passeports numériques de compétences, et de micro certifications (open badges) individualise les parcours, et remet là aussi en cause les qualifications. Cette vision est de nature à fragiliser les diplômes professionnels et la formation professionnelle dans son ensemble, les qualifications et donc les grilles salariales adossées à ces dernières.

Pour conclure, nos organisations CGT, FSU et Solidaires ne peuvent ici manquer de noter l'absence de référence à la formation professionnelle initiale, alors que le contrat de plan est censé définir les orientations en matière de formation professionnelle initiale et continue.

Ce qui est alarmant à l'heure d'une réforme de la voie professionnelle qui est massivement rejetée par une majorité des organisations syndicales de salariés.

C'est pour cela que nos organisations CGT, FSU et Solidaires voteront contre cet Avis sur le CPRDFOP.

Intervention de Madame Myriam GONZATO

Pour le Comité régional CGT-FO

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Au nom du groupe de la Confédération FO du CESER Occitanie, je tiens à remercier les rapporteurs Nathalie VEYRE et Jean-Marie BEZ pour la restitution des travaux sur le CPRDFOP.

Avec plus de 545 000 demandeurs d'emploi, soit 8,8 % de la population active, notre région est au premier rang du taux de chômage des régions métropolitaines de France.

Malgré cela, de nombreuses offres restent non pourvues. 13 000 places de formations étaient vacantes fin octobre 2021, et certaines entreprises peinent à recruter.

La crise sanitaire a fortement perturbé la valeur travail. Dorénavant, les jeunes salariés attachent beaucoup plus d'importance à leur bien-être et à leur vie personnelle, incitant les entreprises à revoir leur organisation, notamment par le biais du télétravail qui s'est installé durablement depuis le Covid.

Les métiers en tension se multiplient : intrinsèquement lié à des niveaux de rémunération très souvent faible, le reste à vivre demeure un véritable problème. Les problèmes de fin du mois se combinent avec les problèmes de fin du monde... Les inégalités sociales nourrissant les crises écologiques ; les crises écologiques grossissant en retour les inégalités sociales.

Parallèlement à cela, force est de constater que le salaire seul ne suffit pas non plus à attirer les travailleurs, ceux-ci souhaitant bénéficier d'une meilleure qualité de vie au travail (crèche d'entreprise, horaires adaptés, avantages des comités sociaux économiques présents dans les entreprises de plus de 50 salariés).

La crise de vocation des aidants à la personne, pour ne parler que d'eux, ne se résoudra pas sans une transformation profonde du métier, tant sur le plan salarial qu'au niveau pénibilité et conditions générales de travail.

Autre sujet et non des moindres : l'emploi saisonnier en Occitanie qui constitue pour FO un axe majeur d'amélioration en matière économique et sociale. Favoriser et sécuriser des parcours professionnels dans les filières touristiques et agricoles tout en développant des cursus de formations professionnelles pour une meilleure employabilité et une montée en compétence dans ces secteurs clefs en Occitanie, sont autant d'enjeux à relever pour que le travail saisonnier ne soit plus un problème en Occitanie mais bien un véritable atout.

Le groupe de la Confédération FO salue la volonté du Conseil Régional de soutenir les entreprises engagées dans la transition écologique, pourvoyeuses dans un futur très proche d'un grand nombre d'emploi dans la région, comme c'est le cas pour la SAFRA à Albi, premier constructeur de bus à hydrogène en France.

Le groupe Force Ouvrière du CESER Occitanie partage les préconisations de cet Avis et le votera favorablement.

Il votera également favorablement les projets d'Avis concernant les trois autres schémas dont il partage les analyses et préconisations.

Merci de votre attention.

Intervention de Madame Odile MAURIN

Pour le Comité d'Entente Régional Occitanie des associations représentatives des personnes handicapées et leurs proches

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,
Chers collègues.

Je viens ici intervenir au titre de l'association Handi-Social, représentant le comité d'entente des associations de personnes handicapées d'Occitanie et leurs proches. Faute de temps pour me concerter avec mes autres collègues, j'ai pris cette initiative et pensé qu'une piqûre de rappel sur le sujet du handicap serait utile après cette longue période nous ayant privé de contacts réels favorisant les échanges interpersonnels tellement nécessaires.

Ceci afin de rebondir sur ce qu'ont évoqué nos collègues Xavier PETRACHI et Philippe LEROUX au sujet de la prise en compte du handicap dans les 4 schémas de la Stratégie Régionale Emploi Souveraineté Transformation Écologique (SRESTE), c'est-à-dire le SRESRI, le SRDEII, le SRDTL et le CPRDFOP.

Vous avez évoqué la nécessaire prise en compte du handicap dans l'ensemble de ces politiques tout en regrettant de n'avoir pu l'inscrire dans l'Avis. Je n'ai pas bien compris pourquoi cette dimension n'avait pas été prise en compte dans ces schémas et, quoi qu'il en soit, je le regrette.

En effet, le validisme, ce système de discrimination qui vise les personnes handicapées, système rarement intentionnel, mais pour autant dont les effets sont bien réels, impacte gravement les conditions de vie des personnes handicapées et les prive de leur citoyenneté mais aussi de leur dignité et de leurs droits pourtant garantis par la Constitution.

Pourtant la France a ratifié la Convention ONU des droits des personnes handicapées mais refuse de fait, ainsi que les collectivités territoriales, de mettre en application cette convention. Le 1^{er} rapport ONU de 2019 évoquait 3 termes forts concernant la politique française : « ségrégation, privation de liberté, atteinte aux droits humains ». En cause la poursuite de l'institutionnalisation des enfants et adultes handicapés. Au lieu de mettre en œuvre les moyens d'une vie autonome.

Lors de son rapport de septembre 2021 auquel j'ai contribué, 2 demandes notamment sur un rapport de 20 pages, dont 19 de critiques :

- La désinstitutionnalisation, c'est-à-dire la fermeture des établissements spécialisés à remplacer par l'accessibilité du bâti, des logements et du cadre de vie et un accompagnement de proximité à l'aide de budgets d'assistance personnelle pour le droit à l'autonomie ;
- Et aussi la question de la représentation. L'ONU demande à la France de modifier l'article 1^{er} de la loi de 2005 en séparant clairement d'une part les organisations gestionnaires, qui en France prétendent représenter les concernés, comme si Orpea prétendait représenter les personnes âgées, et d'autre part, les associations des personnes directement concernées. Parler de politique du handicap doit se faire d'abord avec les concernés. Il ne s'agit pas d'exclure l'expression des organisations gestionnaires et prestataires de service, mais bien que chacun parle de sa place et non à la place des autres, sous peine de conflit d'intérêts. Les intérêts des gestionnaires n'étant pas ceux des personnes handicapées.

-

La problématique de l'aide à domicile est aujourd'hui une problématique grave, je pense que ma camarade pourra elle aussi témoigner des difficultés que l'on a pour avoir des accompagnements avec une double problématique, c'est-à-dire la maltraitance des salariés qui sont sous-payés, avec souvent des temps partiels, avec des pénibilités qui sont extrêmement importantes, et nous personnes concernées qui vivons effectivement avec l'épée de Damoclès de ne pas savoir si on aura le matin quelqu'un pour nous lever, le soir quelqu'un pour nous laver, et pour manger. Cette problématique d'ailleurs concerne aussi les personnes âgées qui sont confrontées à la même chose et je dirai que ce qui m'inquiète, c'est qu'en France on s'est habitué à ce que les personnes concernées soient traitées comme des sous-citoyens.

Alors pour revenir aux schémas qui ont été présentés aujourd'hui, je vous invite vraiment, mes chers collègues, à ce qu'à l'avenir, à chaque fois qu'on aborde un sujet, qu'on l'aborde aussi sous l'angle effectivement de la prise en compte du handicap, du vieillissement, parce que lorsque qu'on part des besoins des personnes les plus empêchées dans l'espace public et dans l'organisation sociale, eh bien finalement on crée une société qui d'abord respecte ces personnes, et c'est extrêmement important, et par ailleurs, petit bonus, on permet une meilleure qualité de vie à l'ensemble de la société et à l'ensemble de ses membres.

Donc je vous invite vraiment à prendre en compte cette dimension. Je sais bien que ce n'est pas un réflexe dans ce pays, mais je pense que c'est important et je tenais à le rappeler car je n'ai pas eu l'occasion de faire de prise de parole depuis un certain temps. Et je vous remercie.

Je voterai ces Avis pour saluer le travail réalisé, malgré tout.

RÉCAPITULATIF DES VOTES PAR SCHÉMA

RÉCAPITULATIF DES VOTES PAR SCHÉMA

AVIS DU CESER - « Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028 (SRDEII) de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »

Participation des conseillers	Résultat
	POUR : 141
	CONTRE : -
	ABSTENTIONS : 3
Total votants : 144	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : -

AVIS DU CESER - « Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) 2022-2028 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »

Participation des conseillers	Résultat
	POUR : 144
	CONTRE : -
	ABSTENTIONS : -
Total votants : 144	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : -

AVIS DU CESER - « Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) 2022-2028 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »

Participation des conseillers	Résultat
	POUR : 123
	CONTRE : 20
	ABSTENTIONS : 1
Total votants : 144	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : -

AVIS DU CESER - « Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2022-2028 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »

Participation des conseillers	Résultat
	POUR : 141
	CONTRE : -
	ABSTENTIONS : 3
Total votants : 144	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : -



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Crédits photos : ©yana ; ©Drobot Dean ; ©md3d ; ©j-mel

